Mardi, 17 avril 1849. 1re année. — N° 33.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.
PARIS.	24 fr.	12 fr.	6 fr.
SEINE.	28 »	14 »	7 »
DÉPARTEMENTS . . .	32 »	16 »	8 »
ÉTRANGER	40 »	20 »	10 »

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(*Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 23 mai 1848.*)

PREMIÈRE LISTE

De la souscription ouverte à la TRIBUNE DES PEUPLES *en faveur des réfugiés italiens.*

	FR.	C.
La TRIBUNE DES PEUPLES.	50	»
MM. Eugène Carpentier, rédacteur-gérant de la *Tribune des Peuples*	10	»
Alphonse Hermaut, rédacteur de la *Tribune des Peuples*.	5	»
Henri Mabire, — —	5	»
X.... — —	5	»
Charles Edmond, — —	5	»
J. J. — —	10	»
Ivan Woïnof, — —	5	»
X..... X....., — —	5	»
Les compositeurs de la —	9	»
Ivernès, administrateur de la —	5	»
X. G.	2	»
A. P.	»	50
Un démocrate polonais, ami de Mazzini. . .	5	»
Zgorski, réfugié polonais	1	»
F. Lavr..., réfugié polonais.	1	»
Tissot	1	»
F. H.	»	50
C. P.	5	»
Missonnier.	5	»
Total de la première liste. . .	135	»

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 16 AVRIL 1849.

VICTOIRE DES HONGROIS.

Ce que nous annoncions il y a deux jours se confirme :

Windischgraetz, battu, a été obligé de concentrer ses forces autour de la capitale de la Hongrie.

Là, le 8 avril, une bataille a été livrée.

Au départ du courrier qui nous apporte ces nouvelles, les impériaux rétrogradaient sur toute la ligne.

Les Hongrois victorieux enveloppaient Pesth de tous côtés.

On se battait dans les rues de cette ville.

Le triomphe des Hongrois n'était plus douteux.

Intervention en Italie.

Samedi soir et hier les ministres ont tenu plusieurs conseils dans lesquels ils ont débattu la question d'intervention à Rome, afin de rétablir la domination temporelle du pape.

Avant de consulter l'Assemblée nationale, le gouvernement a donné l'ordre à une escadre d'embarquer 12,000 hommes pour Civita-Vecchia.

Cet ordre a été expédié samedi par dépêche télégraphique.

Aujourd'hui le général Oudinot est parti pour prendre le commandement de cette expédition.

Des groupes se sont formés dans les salons et dans les couloirs de l'Assemblée nationale, dès que ces faits ont été connus.

Tout le monde était dans une surexcitation d'esprit difficile à décrire.

On se demandait ce que feraient nos troupes en Italie. Se battront-elles contre les Romains? Marcheront-elles de sang-froid côte à côte avec les Autrichiens? Chacun cherchait à résoudre ces questions.

Dans le conseil des ministres, c'est surtout MM. de Falloux, Léon Faucher, Rulhière et Buffet qui ont soutenu l'intervention *contre les Romains* et fait admettre son opportunité immédiate.

Dans sa seconde délibération, le conseil des ministres, prévoyant que l'Assemblée nationale et toute la France seraient contraires à cette expédition, sur la question posée par M. de Tracy, a décidé de soutenir son projet d'intervention, en donnant pour motifs que, dans le cas de la non-intervention française, l'Autriche *seule* étoufferait la révolution italienne, et que c'est précisément pour empêcher l'Autriche d'agir seule que le gouvernement entreprend cette intervention; son but est de *sauver l'honneur français!*

En effet, M. Odilon Barrot a tenu un langage conforme à cette convention. En demandant à l'Assemblée nationale les fonds nécessaires à l'expédition de Civita-Vecchia, il a parlé d'honneur de la France et de *vraies libertés italiennes*.

A la France il ne reste plus que son honneur. M. Barrot va-t-il le jouer sur une équivoque?

Que M. Barrot n'oublie pas que le jour où la France se verra jouée, l'heure fatale du gouvernement aura sonné.

Les journaux de Turin arrivés aujourd'hui à Paris donnent les détails de la capitulation de Gênes.

Nos lecteurs trouveront ces détails aux nouvelles de l'Italie.

Aucune dépêche partie directement de Gênes n'est encore venue confirmer ce que nous apporte le courrier de Turin.

Une correspondance particulière nous informe que les Napolitains ont été repoussés jusqu'à une lieue de Catane, dans une attaque qu'ils ont tentée contre cette ville.

Nous trouvons dans la *Revue de Genève* le passage suivant qui vient à l'appui de la lettre que nous avons publiée dernièrement :

« Avezzana, Morchio et Constantin Reta voulurent tout d'abord régulariser le mouvement, coordonner les forces intérieures, établir une véritable commission exécutive. L'opposition du parti conservateur mit ces trois hommes dans l'impossibilité d'organiser à Gênes une direction révolutionnaire uniforme. Reta et Morchio se retirèrent à bord d'une corvette française mouillée au port. Avezzana, général de la garde nationale, homme de cœur et de bras, est ainsi resté seul à la tête du mouvement.

LE SOCIALISME.

Second article. — Voir le numéro du 11 avril.

Tout ce qu'on a dit du désordre social actuel est accepté comme vrai par les ennemis les plus acharnés du socialisme. Tout le monde est d'accord lorsqu'il s'agit d'accuser les abus de pouvoir de la vieille société.

Mais comment remédier à ces abus? Tout le monde attend le remède, et, dans l'espoir de le trouver, ne fait aucune difficulté de constater l'existence et le progrès de la maladie. Le droit de nier la légitimité de la vieille société est déjà conquis. L'Assemblée nationale même accorde ce droit aux socialistes. Mais l'Assemblée et le public continuent de regarder le socialisme comme une négation.

Les penseurs et les théologiens de l'Assemblée se rappellent à chaque moment l'histoire des hérésiarques, des schismatiques et des chefs d'émeutes parisiennes. En écoutant avec patience l'exposé des doctrines socialistes, ils répondent à chaque proposition nouvelle par un souvenir des vieux temps et ils se disent intérieurement : les gnostiques avaient prétendu la même chose; Luther et Calvin ont nié l'ordre de choses qui a existé à leur époque avec plus de force et d'efficacité que n'en ont montré Saint-Simon et Fourier : Luther et Calvin ont mis en mouvement les populations et les armées; ils ont su intéresser à leur cause les chefs des gouvernements réguliers; ils ont fait marcher des cités contre des cités et des princes contre des princes; ils ont réussi à dissoudre le plus grand des empires, celui de l'église universelle. Mais qu'ont-ils mis à la place? L'église moléculaire de Genève et une infinité de temples protestants se détruisant les uns les autres et se métamorphosant à chaque instant comme autant d'animalcules infusoires : ils ont détourné nos regards, fixés sur les grands phénomènes qui agitaient l'océan catholique, pour nous faire suivre avec attention leurs observations atomistiques sur ce qui se passait dans des gouttes d'eau, telles qu'un temple du prêtre Chatel, des momiers lausannais ou des orthodoxes de Genève. Tous les fondateurs de ces associations hétéroclites prétendaient fonder des sociétés nouvelles ; chacun d'eux se posait en prophète du socialisme nouveau. Tous ces hommes, très puissants comme négation, n'ont jusqu'à présent rien affirmé; pour affirmer une idée, il faut s'appuyer sur la terre ferme : la terre ferme, c'est le positif, c'est le capital, c'est une association qui exploite, c'est un chef qui en a les profits, ce sont des administrés que l'on paie, c'est enfin une loi qui protége le capital, les exploiteurs, l'administration.

Aucun des systèmes socialistes connus jusqu'à présent, depuis Platon jusqu'au citoyen Considerant, n'a su trouver le moyen d'avoir à son service des parquets, une police et des gendarmes; donc ce système n'existe pas; donc ils ne sont que des négations des systèmes existans. Tout puissants quand il s'agit de nier et d'attaquer, on les verra radicalement impuissants lorsqu'il faudra affirmer et conserver.

C'est là, nous le répétons, ce que se disent les penseurs et les théologiens de l'Assemblée.

La fin de non recevoir que l'on ne cesse d'opposer à tout système socialiste, consiste en ce qu'on le déclare négatif.

Le socialisme est sommé de répondre à cette première objection. Nous répondrons pour lui.

Non, le système social n'est pas une négation. Vous pouvez dire que le sentiment qui en est le germe n'a pas encore eu la force de vaincre les résistances de la terre natale, de l'atmosphère planétaire et de la malveillance du jardinier officiel. Vous pouvez dire que la pensée intime du socialisme n'a pas acquis assez de clarté pour pénétrer la prunelle des hommes du pouvoir, représentants d'une société hostile au socialisme ; mais vous n'avez pas le droit d'accuser le socialisme de n'être qu'une négation.

Le socialisme moderne n'est que l'expression d'un sentiment aussi ancien que celui de la vie, du sentiment de ce qu'il y a d'incomplet, de tronqué, d'anormal et, par conséquent, de ce qu'il y a de malheureux dans notre vie. Le sentiment social est un élan d'esprit vers une existence meilleure, non pas individuelle, mais commune et solidaire. Ce sentiment s'est révélé avec une force toute nouvelle, nous en convenons; c'est un sens nouveau que l'homme spirituel est parvenu à se créer; c'est une passion nouvelle. On se passionnait anciennement pour des villes natales, pour les états purement politiques; ces passions, grandes sans doute, si on les compare à celles d'un cannibal qui ne se passionne que pour un repas à faire avec la chair de son ennemi, ou à celle d'un Suisse, condottieri d'un pape ou d'un roi de Naples, Suisse qui ne se passionne que pour de l'argent. Ces passions, on les excuse maintenant comme le goût des enfants pour les joujoux et les sucreries, qui leur promettent des jouissances immédiates; comme le goût des députés pour les places et les appointements, goûts légitimes dans le passé, passions légitimes au temps de la Restauration et de Louis-Philippe, mais qui ne peuvent plus tenter les hommes de désir du socialisme.

Le socialisme, nouveau qu'il est, a des désirs tous nouveaux et des passions nouvelles, qui ne peuvent pas être compris des hommes de la vieille société, pas plus que les désirs d'un jeune homme ne sauraient l'être de l'enfance et de la vieillesse retombée en enfance.

Le désir et la passion ne sont jamais négatifs; les désirs et les passions sont des affirmations de l'âme, comme les problèmes sont des affirmations de l'intelligence. Un dogme est une affirmation de l'âme dans le passé, un axiome est une affirmation de l'intelligence dans ce même passé. Un problème et un désir sont des affirmations d'une intelligence et d'une âme qui marchent vers l'avenir. La société s'ensevelit dans les dogmes et les axiomes, elle re-

---

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 16 AVRIL 1849.

LA PRINCESSE DE BABYLONE (1)

MÉMOIRES DE THÉRÈSE AMIRA ASMAR,

Fille de l'émir Abdallah.

Traduit de l'arabe sur la dernière édition de Londres.

CHAPITRE VIII.

(*Suite.*)

Nous sortîmes ensemble pour nous promener dans le désert en deux cavalcades; d'un côté les amis de la mariée, de l'autre ceux du fiancé. Quand nous fûmes arrivés au lieu désigné, les jeunes gens se séparèrent de leurs amis, formèrent deux corps de bataille, pendant que les vieillards prenaient place sur une éminence pour mieux voir ses manœuvres.

Un engagement simulé eut lieu pour s'emparer de l'*hafta*; il se termina en faveur de la bande du fiancé, qui emporta l'*hafta* en triomphe et la confia aux soins de ses filles d'honneur et de ses parents. Elle fut alors environnée par un grand nombre de jeunes filles, qui l'accompagnèrent jusqu'à la porte de sa tente, où elle trouva son chameau harnaché et plus richement caparaçonné qu'auparavant. Son dos, blanc comme neige, était couvert d'une selle écarlate, ornée d'une large frange de mille couleurs. La tête de l'animal était ornée de plumes d'autruche, et son bandeau étincelait de verre et de broderies; de petits miroirs, placés sur les diverses parties de son corps, reflétaient la splendeur du cortége, et reluisaient aux rayons du soleil.

Le *maharals*, ou pavillon placé sur le dos du chameau, était couvert d'un riche tapis de Perse sur lequel étaient jetés des coussins recouverts de soie. La fiancée était suivie de ses amies, les unes montées sur des chameaux, quelques-unes à pied, et chantant pendant qu'elles l'accompagnaient à la tente de son mari.

Pendant que ce cortège s'avançait lentement, quelques amis du marié partirent au galop pour annoncer la prochaine arrivée de l'épouse à la tente de son époux. Après plusieurs détours le cortège nuptial arriva à sa destination, au milieu des chants de triomphe et de folle joie. Quelques amis plus enthousiastes que tous les autres égorgèrent des moutons aux pieds du chameau qui portait la mariée, comme une offrande au ciel pour le bonheur de la reine de cette fête.

Derrière le chameau sur lequel était placé le mahrarrah de la mariée, marchaient deux autres dont l'un portait la tente, et l'autre un tapis de Perse et les ustensiles de cuisine. Ils arrivèrent dans cet ordre à la tente du mari, et l'épouse entra : la cérémonie se termina par un dîner si magnifique que je n'en ai jamais vu de pareil.

Le lendemain matin, on échangea des présents; le mari fit presque toutes la dépenses; pour ne pas rester en arrière envers mes généreux amis, j'offris à la mariée le *isdana*, ornement en or dont on se sert pour augmenter l'effet des sourcils, tel que je l'ai déjà décrit; je lui offris aussi un collier et des bracelets en ambre.

La mariée m'a offert à son tour une grosse émeraude d'une grande valeur, enchassée dans une bague, un grand châle de Perse, tombant des épaules jusqu'aux pieds, tissu entièrement de la plus fine laine de Cachemire. Quoique fort large, il pouvait tenir dans la paume de la main, et plus tard je l'ai vendu à Rome deux cents écus dans un moment de cruelle nécessité. Elle me donna encore un précieux collier fait de deux rangs de perles. Chose extraordinaire, les Bédouins n'ont pas la moindre idée de la valeur de ces objets, et souvent ils échangent un diamant de mille francs contre un sac de dattes qui ne vaut pas plus de cinq francs; dans certaines ocasions ils donnent aussi un châle de Perse pour un sac de riz.

Appréciant, comme je le devais, le motif généreux qui avait engagé l'*hafta* à me faire un si riche présent, et craignant en même temps d'offenser les personnes qui m'avaient comblée des attentions les plus délicates, j'éprouvai une certaine répugnance à les accepter; mais j'y fus déterminée par la certitude que j'avais que ces riches objets avaient été volés à une caravane attaquée depuis peu de temps sur la route de Bassorah à Damas. Pendant que je faisais ces réflexions, je me souvins qu'un de mes oncles avait perdu des bijoux de grande valeur qui avaient été envoyés par cette caravane. Fermement résolue à rendre ces précieux présents à leurs légitimes propriétaires, si j'avais le bonheur de les rencontrer, je passai par dessus mes scrupules de conscience.

Nous restâmes chez cette tribu, et ce temps fut consacré presque tout à manger, à danser, à chanter. On avait allumé un grand feu, autour duquel nous formions un large cercle, au nombre de cinquante personnes; puis on dansa tout autour, chacun tenant son voisin par la main; au centre se trouvaient les musiciens avec leurs tambours et leurs chalumeaux.

Jamais je n'ai vu de réunion plus joyeuse. On ne songeait qu'à se divertir, sans s'occuper du lendemain. On raconta quelques histoires; des bouffonneries furent jouées par des Bédouins, qui sont assez habiles dans ce genre pour faire mourir de rire l'homme le plus grave. Quant à moi, je n'avais pas l'esprit à ces amusements. Souvent, pour ne pas trop faire mauvaise contenance au milieu de la foule ivre de joie, je fuyais les groupes de danseurs pour chercher un refuge dans la solitude.

Les fêtes se terminèrent enfin; nous fîmes nos adieux à nos amis, et, après avoir adressé au ciel les vœux les plus ardents pour le bonheur du jeune couple, nous partîmes pour revenir à notre camp. Lorsque nous nous y fûmes établis, je repris mon premier genre de vie, me levant de bonne heure, allant tous les matins seule au désert, et me livrant à mes exercices de dévotion dans cette paisible solitude, sans autre témoin que le grand Etre, que j'adorais dans la profonde humilité de mon cœur.

Un matin j'errais sur le bord d'un canal qui se jetait dans l'Euphrate, plongée dans la lecture de mes livres favoris, l'âme pleine d'enthousiasme, et sans faire attention aux objets terrestres. Depuis quelque temps j'avais renoncé à l'habitude, contractée dans l'enfance, de prier à genoux, par crainte de déplaire à nos hôtes. Dans le chapitre que je lisais, se trouvaient dépeints la bonté du Tout-puissant envers l'homme, et l'ingratitude de la créature. Ce tableau me frappa si vivement que je tombai à genoux, et, les yeux levés vers le ciel, je priai l'Esprit-Saint de m'accorder la grâce d'être toujours reconnaissante des bienfaits de la divine providence.

J'étais jeune et enthousiaste, avec une imagination brûlante; pendant que je priais à deux genoux, sans songer à ce qui se passait autour de moi, je fus surprise par des Bédouins mes amies qui, me voyant dans cette posture et craignant qu'il ne me fût arrivé malheur, coururent à moi, et me demandèrent avec l'anxiété la plus vive pourquoi j'agissais ainsi.

« — Ce n'est rien, répondis je... maintenant je suis bien.

» — Comment se fait-il donc, répondit l'une d'elles, ma chère amie, que nous vous ayons vue tomber comme si le samiri fût entré dans vos narines? Ces choses sont étranges, nous n'y comprenons rien...

Que devais-je faire en ce moment? Je pouvais user de dissimulation, je préférai tenter de convertir ces infidèles. Après avoir imploré le secours du Tout-Puissant, je leur dis :

» Mes amis, la maladie n'a point affaibli mes genoux, le Samiri n'a point tari les sources de mon sang; la cause de ce que vous venez de voir est expliquée dans ce livre.

» Que signifient ces paroles? crièrent les femmes... Qui a jamais vu quelqu'un renversé contre terre par une chose semblable? Nous ne te comprenons pas, à moins que ton livre contienne un talisman.

» C'est un talisman! c'est un talisman! crièrent-elles toutes à la fois, montre-le, montre-nous le. Nous voulons le voir! »

« —Il n'y pas de talisman, répondis-je; vous en jugerez par vous-mêmes, car je vais vous lire les paroles écrites dans ce livre.

ANDRÉ CALAY.

(*La suite prochainement.*)

(1) Voir les numéros des 27, 28, 30, 31 mars, 1er, 3, 5, 10, 11, 13 et 14 avril.

nait dans les désirs et les problèmes.

La société qui se meurt, s'accroche au dogme et à l'axiome. C'est elle qui n'accepte rien et qui nie tout; c'est elle qui est la négation. Tous les hommes négatifs, hommes de résistance légale ou religieuse, n'ont été et ne sont que des hommes négatifs. Serviteurs du pouvoir ou de l'Eglise, ministres du monarchisme ou de l'hérésie, ils n'ont jamais rien affirmé, ils n'ont fait que protester. Luther et Calvin ont protesté contre l'Eglise, de même que MM. Guizot et Thiers protestent contre la République.

Et voilà la grande différence entre tous les schismatiques et les hérésiarques du passé et les nouveaux socialistes. Les shismatiques et les hérésiarques ont voulu défendre leurs individualités contre les développements d'un dogme qui menaçait leurs droits d'ailleurs légitimes de personnalité. Les socialistes appellent tous les individus et tous les Etats à sacrifier leurs droits à un sentiment qui porte en lui le germe d'un dogme universel. Jusqu'à présent les schismatiques et les hérésiarques n'ont pas manqué de trouver le moyen de se maintenir sur la terre. Aujourd'hui leur véritable esprit se manifeste; car tous, tant qu'ils sont, shismatiques ou hérésiarques, ils se liguent déjà contre le socialisme. Ils se déclarent tous anti-sociaux.

Du recrutement et du remplacement militaire.

L'article 102 de la constitution, relatif au remplacement militaire et au mode de recrutement à employer, n'établit aucun système. Il ne fait que confirmer au riche le privilége d'envoyer à sa place un pauvre servir dans nos armées, c'est-à-dire qu'il maintient un abus; et quant à ce qui est du recrutement, il laisse le champ libre, c'est-à-dire qu'il en fait l'objet spécial d'une loi organique.

M. de Lamoricière, rapporteur de la commission nommée pour donner un nouveau projet d'organisation militaire, vient de déposer son rapport. Nous l'avons lu attentivement, et comme nous l'avons déjà exposé dans un article, à la date du 11 avril, nous trouvons que ce projet ne répond nullement aux besoins ni aux idées que la Révolution de Février a fait surgir. M. de Lamoricière persiste à enlever aux pauvres le moyen de s'exonérer du service militaire, c'est en cela surtout que diffèrent son système et le nôtre. Nous n'admettons pas non plus le *sort* comme le moyen le plus parfait de choisir nos soldats.

En prenant dans la loi actuelle et dans le projet de M. de Lamoricière les idées qui peuvent s'identifier, avec nos principes, il est possible de faire une loi juste et équitable, une loi qui, tout en respectant la liberté individuelle, ne consacre de priviléges pour personne. Expliquons-nous :

Pour établir la loi actuellement existante, on est parti de ce principe très-juste : *Tout citoyen doit son sang à la Patrie.* Mais on en a immédiatement faussé l'application en accordant au sort la répartition de l'impôt du sang, et en regardant comme acquittés de cette dette sacrée ceux que le sort en exempterait, ce qui ramène le principe primitif à celui-ci : *Tous les citoyens que le sort ne favorise pas doivent leur sang à la Patrie.* En établissant le remplacement tel que nous l'avons aujourd'hui, on a modifié une troisième fois le principe et on l'a enfin réduit à ceci : *Parmi les citoyens que le sort ne favorise pas, les pauvres seuls doivent leur sang à la Patrie.*

Voilà la loi telle qu'elle a été faite, seulement elle a été habillée de phrases pour empêcher qu'on en vît l'effroyable injustice. La voilà telle que nous la subissons depuis son établissement et telle que nous la voudrait faire subir encore une commission nommée pour la réformer. Car, quelle différence y a-t-il entre le projet de M. de Lamoricière et la loi existante ? Aucune dans le fond. Le rapporteur conserve le tirage au sort, il confirme l'*exonération* à primes fixes. Les modifications ne portent que sur le détail, c'est dans le fond qu'il faut opérer les réformes.

Les réformes à faire sont parfaitement indiquées par la loi actuelle, on est parti d'un principe équitable pour la rédiger, on s'en est écarté dans l'application ; pour réformer, il n'y a donc qu'à rétablir le principe et ses conséquences dans leur intégrité.

La Constitution admet, dans son article VII, que tous les citoyens contribueront aux charges de l'État suivant leur fortune et leurs moyens; elle repousse l'impôt progressif (nous ne voulons pas revenir sur cette question), mais elle admet l'impôt proportionnel.

Le réaction, qui ose tant de choses, n'a pas encore osé soutenir que nous avions l'impôt proportionnel appliqué dans le système actuel de contributions, c'est vraiment chose étonnante, mais au moins c'est une reconnaissance tacite que cet impôt doit être établi. Nous nous baserons donc sur la proportionnalité et nous demandons qu'on en fasse l'application à l'impôt du sang comme on a parlé de l'appliquer à la propriété foncière, au revenu sur l'État et au revenu sur les caisses particulières. Il serait absurde de faire aujourd'hui une loi qui, dans un an, serait encore à refaire; qu'on attende donc avant de reconstituer les différentes parties sur lesquelles porte l'impôt, entre autres le service militaire, que la base nouvelle de l'impôt proportionnel soit établie en fait comme elle l'est en droit. L'application de ce mode d'imposition à notre système n'y ajoutera ni travaux ni frais supplémentaires.

Ces données établies, voici comme nous voudrions que fût conçue la nouvelle loi :

ABOLITION DU TIRAGE AU SORT.

Rachat du service militaire au bénéfice de l'Etat.

Nous demandons l'abolition du tirage au sort, parce que, comme nous l'avons expliqué plus haut, c'est sortir du principe établi que de le conserver. En effet, peut-on regarder comme acquitté envers la patrie de la dette contractée par le fait de la naissance, un homme qui, par un hasard heureux, en plongeant sa main dans l'urne, aura retiré un numéro plutôt qu'un autre? La patrie doit-elle perdre ses droits sur cette pesonne, parce qu'un autre citoyen, qui n'aura pas eu la chance aussi favorable, lui tiendra le service qu'il lui doit ? N'est-ce pas en outre donner à l'Etat des défenseurs qui peuvent n'avoir ni l'envie ni le courage de le défendre? Le tirage au sort blesse donc à la fois la justice et l'intérêt de l'Etat. Il blesse encore plus l'humanité, en ce qu'il enlève souvent à des familles pauvres leurs plus indispensables soutiens, et cela dans des cas pour lesquels la loi n'a pas prévu et ne peut prévoir de circonstances exceptionnelles. Pourquoi donc alors favoriser des familles plutôt que d'autres? La variété des besoins n'en exclut pas l'impérieuse nécessité.

Nous voudrions donc qu'à vingt ans révolus tous les jeunes gens fussent appelés à un conseil de révision ; que tous, sauf dans les cas d'exemption prévus par la loi, fussent reconnus aptes à faire partie de l'armée et portés sur le rôle comme faisant partie de l'effectif.

Mais comme, sans porter atteinte à la liberté individuelle on ne peut contraindre les citoyens à s'enrôler; que, du reste, une armée aussi nombreuse nous épuiserait sans nous être utile, et qu'en arrachant les jeunes gens à leurs occupations, ce serait briser l'avenir d'un grand nombre, nous admettons l'*exonération*, mais sur les bases que nous allons établir.

Cette *exonératian* privant l'Etat d'une partie de ses défenseurs naturels, doit au moins lui apporter une compensation quelconque. De plus, pour qu'elle ne soit pas arbitraire, il faut que tous puissent en profiter. Etablissez l'impôt proportionnel, appliquez-le à l'impôt du sang, et vous aurez résolu la question.

Nous avons dans chaque département un bureau de recrutement : pourquoi n'y aurions-nous pas un bureau de libération? Le bureau de recrutement, après avoir dressé les cadres, les enverrait au bureau de libération, et là tous les jeunes gens qui ne voudraient pas faire partie de l'armée viendraient se faire rayer du contrôle et en même temps justifier de leur avoir ou de celui de leurs familles. Au moyen de leurs rôles de contributions, une échelle proportionnelle serait établie, et d'après le chiffre des revenus et des propriétés serait fixée la somme à verser pour l'exonération. L'impôt proportionnel établi ne laisserait aucun moyen à la fraude. Le commerçant justifierait de son avoir par ses livres de commerce et par une moyenne établie entre ses bénifices des deux dernières années; l'ouvrier prouverait ses moyens d'existence par son livret, et le taux de son salaire par un certificat de son patron. Toutes les pièces à produire seraient vérifiées par une commission permanente nommée à cet effet. Des peines graves seraient portées contre les fraudeurs, et le recours s'étendrait à plusieurs années.

La somme à verser une fois établie, les personnes assez riches pour s'acquitter immédiatement du prix de l'exonération verseraient dans les huit jours; les petits commerçants et les ouvriers qui ne le pourraient aussitôt auraient un terme fixé pendant lequel tous les mois ils devraient verser une somme jusqu'à complète libération dont quittance leur serait donnée. Cette quittance pourrait être exigée en cas de doute par les percepteurs des contributions des gens peu connus ou nouvellement arrivés dans une nouvelle résidence, ce qui garantirait l'état des pertes que produiraient les changements de domicile.

Le produit des exonérations rentrant dans les coffres de l'État serait assez considérable pour solder l'armée, et notre budget serait ainsi dégrevé d'une de ses plus lourdes charges.

Cela n'empêcherait pas la *Cotisation* comme l'entend M. de Lamoricière, et nos soldats pourraient encore avoir par ce moyen le ***petit pécule*** qu'il leur promet.

L'Etat gagnerait à cela une somme considérable dont on pourrait diminuer d'autant le budget, le peuple aurait une loi dont les priviléges ne seraient plus une dérision pour lui, puisqu'ils lui seraient accessibles, chose qui n'existe pas avec le projet de la commission.

Maintenant comment faire, objectera-t-on, pour avoir des soldats en nombre suffisant, lorsqu'on aura donné à tous les moyens de s'exempter du service militaire ?

Notre armée se composerait de tous ceux qui, ayant le goût des armes, préféreraient servir la patrie de leur bras plutôt que de leur argent. Assez de jeunes gens ont chez nous le goût militaire pour que leur nombre puisse composer une armée ; nous ne pouvons juger de ce nombre par les enrôlements actuels, car la plus grande partie de ceux qui voudraient s'engager y renoncent parce qu'ils ne voient aucun moyen de se faire une carrière dans les armes. C'est ici la tâche du gouvernement plutôt que celle des législateurs. Qu'il cesse d'employer le favoritisme, que l'avancement soit au seul mérite et beaucoup de jeunes gens ne seront plus retenus par la perspective de rester toute leur vie dans des grades subalternes.

Qu'on relève surtout la dignité de l'armée; que les soldats jouissent de tous leurs droits compatibles avec la discipline. Qu'on arrive surtout à donner au soldat la conscience de son importance politique et sociale, et lorsque l'épithète de soldat ne sera plus regardée presque comme une insulte, mais comme un titre aussi honorable que celui d'avocat ou de négociant, on aura remis l'armée sur le pied dont elle n'aurait jamais dû descendre.

L'armée n'ayant plus dans son sein un grand nombre d'hommes vendus, presque tous sans moralité, sera plus honorée. Qu'on augmente aussi la solde des troupes; comme il n'y aura plus que des gens de bonne volonté, on aura bien moins à redouter les abus.

Peut-être aura-on un nombre de soldats un peu moindre, mais ceux qu'on aura seront plus braves, plus courageux. En cas de danger, n'ayez aucune crainte, vous verrez la jeunesse et même les exonérés courir les premiers aux armes.

Mais, objectera-t-on encore, pour être conséquent avec ce système, il faudra fermer les écoles militaires et se priver ainsi à l'avenir des services de tant d'officiers distingués qui en sortent journellement. Non, mais il faudra rendre ces écoles accessibles à tous; qu'elles soient gratuites non seulement par rapport à l'instruction que vous y donnerez, mais chargez-vous aussi des besoins matériels de ceux que vous y aurez admis. Votre budget n'en pourra souffrir, puisque vous serez dégrevés de la solde de l'armée. Ouvrez dans tous les régiments des écoles, non pas dérisoires, comme celles qui existent aujourd'hui, mais sérieuses ; que le soldat sans instruction puisse acquérir celle qui lui sera nécessaire pour arriver aux grades à la portée de son intelligence. Réservez un certain nombre de places des écoles militaires affectées uniquement aux sujets qui sortiront des écoles de régiments. Par ce moyen, ces établissements ne seront plus préjudiciables aux soldats et cesseront de constituer une espèce d'aristocratie dans le sein de l'armée.

Voilà sur quelles bases nous voudrions que fût établie la nouvelle loi. Qu'on nous dise si elles ne sont pas aussi équitables que celles de la loi dont M. Lamoricière a été nommé rapporteur.

ALPHONSE HERMANT.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui, dans sa partie officielle, une circulaire du ministre de l'instruction publique adressée à MM. les recteurs des Académies. Cette circulaire leur enjoint de veiller à ce que les conférences des instituteurs ne roulent pas sur des matières étrangères à l'enseignement.

Dans ce morceau de circonstance, empreint de l'esprit qui anime M. de Falloux, nous ne pouvons voir autre chose qu'une mesure analogue à celle que M. Rulhière vient de prendre à l'égard de l'armée. Du reste, M. de Falloux ne cherche pas à s'en cacher; sa circulaire n'est qu'une pure manœuvre électorale; il ne songe qu'à comprimer, par tous les moyens possibles, ce qu'il appelle de *l'agitation*. Ainsi chaque ministre travaille, selon ses forces, à multiplier autour des citoyens les entraves au droit de réunion et à les empêcher de s'éclairer mutuellement. A la fin de sa lettre, M. le ministre cherche à insinuer que la propagande socialiste se recrute parmi les instituteurs : il prétend qu'on les *dégrade* par les doctrines qu'on répand sous leur patronage. Dégrader! le mot est charmant ; c'est se dégrader que de penser autrement que M. de Falloux! Quel mot nous restera-t-il donc pour qualifier les colporteurs stipendiés de la rue de Poitiers ?

Il nous semble que le président de la République ayant déclaré qu'il s'abstiendrait de toute influence électorale, ses ministres devraient agir de même.

Séance de l'Assemblée nationale.

SÉANCE DE JOUR.

Dès l'ouverture des débats, l'Assemblée était très agitée : une lettre adressée aux représentants pour les engager à l'exactitude leur avait fait connaître que le ministère se décidait enfin à prendre la parole sur les affaires d'Italie. C'est donc avec des signes d'une impatience extrême que la discussion sur le budget des finances est reprise.

Les chapitres 23, 24 et 25 sont adoptés avec les réductions proposées par la commission presque sans discussion. Enfin M. Barrot monte à la tribune, le plus grand silence s'établit.

Après de longs détours, des considérations sur les derniers événements, et des phrases sur l'honneur et la dignité de la France, M. le président du conseil en arrive enfin à l'objet de sa proposition.

Mais cette proposition est conçue en de tels termes, qu'il serait impossible de deviner ce que veut le ministère si on ne savait d'avance qu'il s'agit du rétablissement du pape sur son trône par les armées françaises. M. Barrot conclut en demandant un subside de douze cent mille francs pour l'entretien de troupes sur le pied de guerre pendant trois mois dans l'Italie centrale. La question d'urgence est déclarée; la séance est suspendue pour deux heures.

A la reprise, les chapitres 26, 27 et 28 de la loi sur le budget des finances sont adoptés sans réduction. Les neuf chapitres suivants le sont aussi, mais avec réduction d'un million sur la trésorerie. M. le président de l'Assemblée proclame les noms des conseillers d'Etat nouvellement élus. MM. Dussart et Crepu ont seuls obtenu la majorité, il reste encore quatre nominations à faire.

M. Montreuil propose que, vu la gravité de la proposition du ministère, il y ait une séance de nuit. M. Clément Thomas demande que la question soit renvoyée à demain. L'Assemblée décide qu'il y aura une séance ce soir à huit heures; c'est sur cette séance que se portera tout l'intérêt.

Voici les noms des commissaires qui ont été nommés pour le rapport de la question d'urgence, relative à la proposition du ministère. Se sont déclarés favorables à la proposition, MM. de Lamoricière, de Laussat, Aylies, Freslon, Ferdinand de Lasteyrie, Duvergier de Hauranne, Thiers.

Se sont déclarés contre : MM. Senard, Dufaure, Schœlcher, Pascal Duprat, Subervie, Jules Favre, Grevy, Germain Sarrut.

Malgré l'opposition au projet ministériel d'une partie des membres de la commission, la question d'urgence a été adoptée, dit-on, à l'unanimité par tous les commissaires.

SÉANCE DE NUIT.

A huit heures et demie la séance recommence, M. Jules Favre annonce que la commission se prononce pour l'urgence à l'unanimité. Elle a appelé dans son sein MM. Barrot et Drouin de Lhuys et leur déclare qu'elle ne veut pas le renversement de la République romaine. Il est temps de poser des limites à l'arbitraire de l'Autriche, et si on veut occuper une partie de l'Italie, c'est pour lui conserver un peu de liberté.

L'Assemblée vote l'urgence, les débats commencent immédiatement.

M. Emmanuel Arago prend la parole et examine la proposition du ministère. Pour intervenir, il faut auparavant qu'on soit bien fixé sur le but de l'intervention, et declarer sur quels principes on veut sauvegarder la souveraineté des Peuples.

Il est impossible que la France unisse son drapeau à celui de l'Autriche, il faut donc savoir, sans qu'il puisse rester l'ombre d'un doute, dans quel but nous envoyons notre flotte à Rome.

Le gouvernement jusqu'aujourd'hui n'a pas agi de manière à s'attirer la confiance, il n'a pas le droit de dire quels sont les vrais et les faux libéraux en Italie. Le peuple est souverain, à Rome comme partout, qu'on déclare donc franchement que c'est pour combattre l'Autriche que nous armons.

Si les Autrichiens attaquent Rome, il faut que la France la défende. La majorité est convaincue que le ministère Barrot est capable d'aider l'Autriche, son discours n'est fait que de réminiscences de ceux de M. Guizot en pareilles circonstances. La France doit-elle souffrir en Italie une restauration qui serait une attaque contre son principe de gouvernement à elle? Non. On craint une contre-révolution à Rome, c'est M. Barrot lui-même qui l'a préparée.

La fin du discours du président du conseil est en contradiction flagrante avec le commencement. Il ne veut pas, dit-il, employer les forces de la France et sauver la République romaine, pourquoi donc alors aller en Italie? Pour y soutenir l'Autriche?

C'est pour conserver l'influence française en Italie que notre intervention est surtout proposée, et l'Autriche, aidée de la contre-révolution, va marcher sur Rome, et la France assistera au massacre des républicains! Est-ce de cette façon que nous sauvegarderons notre influence ?

Il faut être franc dans ses actes. Si c'est la république romaine qu'on veut défendre, c'était lorsque l'armée piémontaise était dans toute sa force qu'il fallait le faire. Chacune des paroles de la proposition est un boulet rouge tiré contre la liberté, et sous prétexte de suivre la politique de notre intérêt, elle veut nous assimiler à l'Autriche, à la Russie.

Les dernières phrases de la proposition peuvent se résumer en ceci : Que la France repousse toute solidarité avec Rome et Florence, déclaration assaisonnée de quelques facéties contre les Montagnards de l'Assemblée romaine.

M. Ledru-Rollin monte à son tour à la tribune. Ce qui le frappe surtout dans la proposition, c'est ce mot fatal : « restauration du pape. » En effet, c'est faire de l'absolutisme que de vouloir réimposer au peuple un gouvernement dont il s'est défait.

Mais M. le président du conseil ne laisse pas battre pour si peu. Si le pape doit être rétabli par les armes, il le sera, dit-il. C'est là une véritable politique d'expédient, le gouvernement qui, depuis trois mois a préparé ce dénouement s'est montré le complice des absolutistes.

L'article 5 de la Constitution déclare que jamais les forces françaises ne seront employées contre la liberté d'nn Peuple. Que veut-on faire aujourd'hui? Violer la liberté du Peuple romain. C'est donc entrer dans une voie complétement illégale, c'est violer la Constitution.

Restaurer le pape, n'est-ce pas s'allier avec l'Autriche? Et les représentants qui voteraient pour l'intervention dans l'intention de secourir les Italiens, se rendraient complices du gouvernement qui ne veut que les opprimer.

Les Italiens en voyant nos drapeaux pourront se dire avec douleur : Voilà les fils de Rivoli, de Lodi, de Castiglione qui répudient leur gloire; ils viennent soutenir ceux qu'ils ont jadis vaincus!

Et le soldat français ne rougira-t-il pas de son humiliation? Ne refusera-t-il pas peut-être d'obéir en esclave à des projets liberticides ?

Ce qui s'est passé en 1830 peut nous instruire de l'avenir. Le pape et les cardinaux avaient promis l'amnistie, on les a vus décimer les patriotes.

Et si les Italiens résistent, s'ils se battent contre nous, quel exemple donnerons-nous au monde? Une République en détruisant une autre au profit d'idées vieillies et repoussées par le peuple auquel on veut les imposer de nouveau.

En 1831, M. Barrot avait un autre langage; mais alors il n'avait pas un portefeuille à conserver. Par sa conduite, le gouvernement, loin d'éviter la guerre, ne saura que se l'attirer; il aura donc la guerre et la plus honteuse de toutes.

A son tour M. de Lamoricière croit devoir s'expliquer aussi. Ses idées, son langage, tout nous rappelle M. Cavaignac. Ce sont bien toujours les hommes du *National*. Il veut sauver la liberté et non la République romaine.

La République n'est pas un gouvernement assez libéral pour lui; il voudrait sans doute l'état de siége. Il s'appuie sur ce que le pape a demandé le concours des puissances étrangères pour se faire réintégrer sur son trône.

Pourquoi n'écouter que les cris des rois? Les peuples n'ont-ils pas aussi poussé des cris de détresse ? M. de Lamoricière les a-t-il entendus? Novare, ajoute-t-il, est le Waterloo de l'Italie, les Autrichiens sont à Florence, à Ferrare, à Bologne. Bientôt ils seront à Rome, peut-on leur laisser l'honneur de replacer seuls le pape sur son trône?

M. de Lamoricière trouve encore le triste courage de plaisanter. La France n'est pas le chevalier errant des libertés européennes. Que sera-t-elle donc, monsieur de Lamoricière? Ce que vous voulez qu'elle soit, l'éteignoir de la liberté? C'est sans doute un plus noble rôle.

M. Schœlcher croit devoir ajouter quelques mots aux discours des précédents orateurs, il consent à ce qu'on ne laisse pas l'Autriche restaurer le pape à elle seule.

Mais, demande-t-il, si le Peuple romain ne veut pas le pape et que l'Autriche le veuille, que ferons-nous? Le ministère répondra-t-il à cette question ? La clôture prononcée, on procède au scrutin de division.

Nombre de votants,	690
Pour l'intervention,	395
Contre l'intervention,	295

Le crédit de 1,200,000 fr. est adopté.

Quelques journaux ont annoncé que le général Rybinski était parti pour l'Italie, à l'effet d'y prendre le commandement des troupes de la République romaine. Sa famille nous prie de déclarer que cette nouvelle est complétement inexacte. Le général a dû s'éloigner de Paris afin de rétablir sa santé ébranlée.

Cela donne donc également un démenti à certains bruits qui faisaient aller le général Rybinski à Constantinople pour prendre le commandement des troupes destinées à agir éventuellement dans les principautés danubiennes.

Nous recevons de notre collaborateur M. Ramon de la Sagra la lettre suivante, accompagnée d'une protestation. La question de la Banque du Peuple est trop compliquée pour que nous premions sur nous de nous prononcer dès à présent entre les parties intéressées. Nous publions les pièces qui nous sont communiquées comme documents propres à éclairer la question.

Monsieur le rédacteur en chef de la *Tribune des Peuples.*

« Je vous serai infiniment obligé de vouloir bien insérer dans votre journal la note suivante.

» Agréez, etc.

» RAMON DE LA SAGRA. »

Nous avions adhéré au projet de la Banque du Peuple, et nous avons coopéré à son établissement, dans le but de favoriser l'activité du travail et de soulager la misère déplorable des classes ouvrières de la France. Tout en prévoyant les conséquences ultérieures de ce moyen de simple réforme économique, nous lui avons prêté notre faible appui comme nous l'avions déjà fait, à des époques antérieures, pour d'autres institutions dont la France s'honore. Mais quant à celle-ci, nous avons cru convenable de bien préciser nos intentions, *en protestant contre toute critique à source politique, contre toute appréciation en dehors du but humanitaire que la Banque du Peuple se proposait d'atteindre.*

L'inconséquence et l'ingratitude dont le citoyen Proudhon vient de donner une preuve éclatante et incontestable, imposent pour l'avenir une autre ligne de conduite aux élans de nos sympathies. Nous ne devons donner à personne le droit de nous compromettre au-delà de nos désirs, et moins encore celui de nous attirer la persécution du gouvernement d'un pays dont nous avons toujours cherché à mériter l'estime. Si par malheur il y a des hommes qui possèdent la dangereuse faculté de transformer en armes de parti les instruments destinés à la paix, ce n'est pas à

nous à les seconder. Par ce motif, nous devons nous abstenir de continuer à l'œuvre pratique de l'amélioration du Peuple français la coopération directe que nous lui avions offerte avant de connaître l'extraordinaire et inqualifiable manifeste du citoyen Proudhon. Nous voulons, et nous devons maintenir notre indépendance personnelle, pour examiner les doctrines sorties de l'atmosphère fiévreuse et épidémique de la France, qui réagissent sur le monde entier.

Paris, 16 avril 1849.

RAMON DE LA SAGRA.

Revue de la Presse française.

Le *National* juge de la manière suivante la lettre de M. Guizot: Il est assez étonnant, du reste, que le *Constitutionnel* ne se soit pas expliqué; n'aurait-il pas le courage de son *opinion*, par hasard: attend-il la victoire pour se glorifier ensuite, selon son habitude, sans avoir combattu?

Le manifeste de M. Guizot a jeté une sorte de stupeur dans le sein du comité de la rue de Poitiers. Les organes accrédités de la réunion, le *Constitutionnel* entre autres, se contentent de livrer « à la curiosité » de leurs lecteurs la lettre « aux amis » du Calvados, sans y joindre le plus simple commentaire. Cependant les lecteurs du *Constitutionnel* ont aussi, nous en sommes certains, « la curiosité » bien naturelle de connaître l'opinion de M. Thiers sur la profession de foi de M. Guizot. Qu'attend-on pour les satisfaire?

La *Vraie République* aussi essaie de définir le silence et la réprobation des différents organes de la nation, à propos de la fameuse lettre de M. Guizot.

En fermant à M. Guizot la porte de leur cénacle, les anciens amis de cet homme d'état ont-ils entendu faire acte de séparation politique entre eux et lui, et témoigner, par une répudiation éclatante, combien leurs principes sont antipathiques à ceux qu'a professés, que professe encore l'homme de Gand? Pas le moins du monde: en matière de gouvernement, comme en matière d'organisation sociale, ces messieurs n'ont pas d'autres idées que celles qui ont été mises en pratique par le chef du 29 octobre. Le but auquel ils tendent est le même; ils le poursuivent par des moyens identiques.

Pourquoi donc mettent-ils à l'écart un allié dont la valeur est incontestable et qui est avec eux en si parfaite communauté de vues, d'espérances, de procédés d'application?

Les feuilles réactionnaires répondent toutes à cette question par un mot vague et qu'elles se gardent bien de définir. — M. Guizot est un *danger*.

La *Vraie République* conclut en disant que les monarchistes qui veulent rétablir la royauté au cri de *Vive l'ordre*, n'ont pas encore le courage de crier: *Vive la monarchie*, et qu'ils ne pourraient faire autrement après avoir adopté la candidature de l'homme de Gand.

Le Crédit publie une lettre du citoyen Emile Olivier qui réclame la liberté d'Abd-el-Kader. Il serait bon, nous croyons, de voir le gouvernement s'expliquer sur ce qu'il compte faire de l'illustre prisonnier. C'est par une insigne trahison et aux mépris d'un engagement solennel, chose jusqu'ici sans exemple en France, que sa *majesté* Louis-Philippe aidé de M. Guizot a retenu Abd-el-Kader qui s'était rendu à conditions. François I[er] agissait-il ainsi à l'égard de Charles-Quint? Mais M. Guizot et M. Léon Faucher ne sont pas des François I[er], c'est là leur excuse.

La *République* annonce le fait suivant:

« M. Démosthènes Ollivier a déposé sur le bureau du président une pétition de M. Lesque, révoqué de ses fonctions de directeur des postes d'un chef-lieu d'arrondissement, pour avoir refusé *des renseignements touchant au secret des correspondances*. Le pétitionnaire demande l'intervention de l'Assemblée nationale, à l'effet d'être réintégré ou jugé. Nous attendons avec impatience la grave discussion à laquelle cette pétition donnera lieu. »

Si le ministre inculpé de ce fait ne le dément pas formellement, il n'est pas de réprobation assez énergique pour flétrir un acte aussi odieux. Nous faisons comme la *Republique*, nous attendons une réponse lors de la discussion qui aura lieu.

Une des créations *anti-socialistes* de la rue de Poitiers, le *Dix décembre* dans un article où il explique la différence qui existe entre lui et la *Liberté*, écrit la phrase suivante:

L'immense majorité du pays est avec nous; et tout sera sauvé dès que nos efforts seront disciplinés et notre marche éclairée.

La France a dû respirer plus à l'aise en voyant apparaître le *Dix décembre*. Il fallait, en effet, cet efficace *contre-poison* pour ne pas désespérer de l'avenir. M. Granier de Cassagnac, ancien collaborateur de l'*Evénement*, dans lequel il a publié certains articles intitulés *la Province*, est sans doute le grand sauveur.

La *Presse* se pose d'un parti nouveau, le parti de la *discussion*:

Où commence le *parti de l'Ordre?* Où finit-il? Nul ne le sait; nul ne le pourrait dire.

Que tous les hommes sensés n'hésitent donc pas à se ranger sous le drapeau du seul parti qui puisse nous conduire, sans choc et sans révolution, jusqu'à l'époque où la France sera naturellement appelée à réviser sa Constitution, du seul qui puisse dissoudre le *parti de la Répression* et le *parti de l'Insurrection*; ce parti, c'est le nôtre, c'est le *parti de la Discussion!*

Messieurs de l'*Ordre* prendront-ils la peine, eux, de nous dire où ils commencent et où ils finissent. Ils ne le savent sans doute pas encore eux-mêmes, puisqu'ils appellent encore tout le monde à eux.

Le *Constitutionnel* ose écrire les lignes suivantes:

Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que nous allons être bientôt obligés de recevoir en France, de loger, de nourrir toute cette lie de la population du Piémont, de la Toscane, de la Romagne, que ces Etats vont rejeter loin d'eux, que nos soi-disant patriotes appelleront des martyrs de la liberté, et qui ne seront que des recrues de l'émeute.

Nous nous dispenserons de tout commentaire; de pareilles paroles portent avec elles leur réprobation.

Le *Progrès* du Pas-de-Calais expose, à propos du discours de M. Considérant, son opinion sur le système phalanstérien. Il rend justice au chef d'école comme critique de la société actuelle; mais il nie l'efficacité et même la possibilité de son système, quant aux moyens de réalisation.

Le *Courrier* de la Gironde se livre à une longue et injurieuse diatribe contre M. Ledru-Rollin. Nous ne signalerons, dans cette plaisanterie de mauvais goût, que cette seule phrase qui fait juger du reste. C'est à propos du soufflet donné par Raspail à M. Point, sous prétexte que celui-ci l'avait lorgné avec une lunette blanche:

« Le blanc offusque à ce point les Montagnards, et il paraît qu'on ne peut et ne doit les lorgner qu'avec une lunette rouge. »

Quelle misérable puérilité! Tant que le *Courrier de la Gironde*, ce spirituel organe de la modération, n'aura pas d'autres arguments contre les républicains, il devrait en faire grâce à ses lecteurs. Combien de pareilles plaisanteries sont-elles cotées au tarif de la rue de Poitiers?

L'*Hermine*, journal de Nantes, publie sur les élections une adresse dans laquelle elle presse les habitants des campagnes de choisir des candidats énergiques, inébranlables et dévoués jusqu'à la mort.

Dans cette adresse, l'*Hermine* parle du petit-fils de Henri IV, aujourd'hui à Frohsdorf, et représente la branche aînée des Bourbons comme vénérable par ses malheurs et ses vertus. Il n'y est guère mention de la branche cadette que pour s'opposer fortement à son retour en se prononçant contre la régence. Nous remarquons, dans cette sorte de manifeste, le paragraphe suivant qui s'applique parfaitement aux efforts que les royalistes et une grande partie du clergé font dans les campagnes pour attirer le vote des paysans aux candidats légitimistes:

« L'Evangile, vous ne l'avez pas oublié, nous dit, dans un endroit, qu'*il y a des loups cachés sous la peau des brebis*. Prenez-y garde! nous sommes arrivés au temps où ces loups déguisés battent la campagne pour surprendre votre bonne foi, et vous rendre complices de tous les maux qu'ils préparent à notre pays. »

La *Sentinelle populaire*, en présence des candidatures de MM. Guizot et Salvandy, publie un remarquable article sur le rôle que doit jouer en France la Révolution de Février: Nous donnons une citation qui résume la pensée de l'article.

Les questions posées par la Révolution de février touchent à la fois à l'ordre moral et à l'ordre matériel. La France ne veut plus, elle ne peut plus souffrir qu'on la confine dans son égoïsme national, quand, au nom des principes qu'elle-même a proclamés, des nations opprimés se soulèvent et demandent justice et appui. Plus jalouse de son honneur que de son repos, elle veut reprendre sa glorieuse tradition: il n'est plus possible désormais de l'enchaîner à une lâche politique sous prétexte que ses finances sont obérées; ces calculs, bien dignes des hommes d'argent qui la gouvernaient jadis, elle les repousse aujourd'hui. Quand le peuple offre son sang et son obole, personne ne doit se croire dispensé du sacrifice.

ITALIE.

TURIN, *le* 11. — Il n'était parvenu encore aucune nouvelle précise de Gènes à Turin. Le bruit courait que tout était fini et que les troupes avaient occupé toute la ville. La *Gazette piémontaise* du 11 ne confirme pas ces nouvelles mais espère en donner bientôt de précises.

La *Concordia* du 12 annonce que Gènes est délivrée de l'état de siége, du bombardement et du pillage. Suivent deux proclamations du syndic Antonio Profumo adressées aux habitants, l'une, leur annonçant l'amnistie royale ainsi que la certitude de la non occupation de Gènes par l'armée étrangère et le maintien de la Constitution et de la garde nationale; la seconde leur ordonnant la démolition immédiate des barricades. Ces proclamations sont accompagnées d'une troisième du général La Marmora, confirmant l'amnistie, à l'exception de douze personnes, qui seront soumises à l'action régulière de la loi ainsi que les militaires pour les délits commis soit durant l'insurrection soit avant.

D'après le journal officiel, l'état-major, en traversant la ville, aurait trouvé à la population l'air gai et satisfait!!!

Les feuilles officielles annoncent que le gouvernement vient d'obtenir l'acte solennel d'abdication de Charles-Albert daté de Tolosa (Espagne). Cet acte a dû être remis par l'ex roi au prince Masserano et au comte Ponza di S. Martino, commissaires envoyés à ce sujet par le gouvernement sarde. (*Democrazia italiana.*)

Le 12 avril, Eugène de Savoie a pris le commandement en chef de la garde nationale du royaume. (*Concordia.*)

— Avezzana a quitté Gènes, ainsi que les autres proscrits, sur un bateau à vapeur américain. Avant de s'éloigner, il a adressé à ses compatrioies une proclamation que nous traduisons:

Génois, votre ville est remise aux mains de l'ancien gouvernement. Vous savez qu'il n'a pas dépendu de moi qu'il n'en fut pas ainsi.

Gènes s'est insurgée un moment, et ce moment a prouvé ce que peut le Peuple quand il veut réellement; l'insurrection a réduit à capituler une nombreuse garnison, forte de son organisation et de sa position; elle a repoussé et arrêté à ses portes une armée entière, qui n'entre aujourd'hui que par suite d'un traité avec votre municipalité.

Peut-être Gènes pouvait-elle davantage, peut-être sa persévérance eût-elle pu peser d'une manière décisive sur la balance des destinées de l'Italie.

De toute manière, la nation vous est reconnaissante de la protestation solennelle contre les royales hontes de notre malheureuse guerre; elle vous est reconnaissante d'une heure d'héroïsme au milieu de l'humiliation où votre gouvernement a plongé le front de l'Italie en face de l'Europe.

Génois! l'histoire gardera longtemps le souvenir de vos barricade

Dieu rende votre exemple fécond et efficace!

Quant à moi, je remercie ceux qui se sont battus à nos côtés, et j'espère qu'il viendra un temps où tous pourront montrer la même ardeur.

C'est pour moi une récompense suffisante de pouvoir emporter avec moi le souvenir de ces heures de gloire, une conscience qui ne me reproche rien, et l'espérance que beaucoup d'entre vous se souviendront de moi, certains de me retrouver toujours prêt à mourir sous la bannière de la liberté de l'Italie.

Gènes, 10 avril, Joseph AVEZZANA.

MODENE. — Les citoyens qui vinrent à Modène pour y fêter le retour de François V furent bâtonnés et lapidés par le peuple. Deux d'entre eux succombèrent, sept ou huit furent gravement blessés. (*Il Popolano.*)

Voici, d'après le journal de Gènes *Il Censore*, les noms des douze personnes non comprises dans l'amnistie: général Avezzana. David Morchio, Didaco Pellegrini, Constantin Reta, Ottavio Lazotti, Nicolas Accame, Albertini, Antonio Gianuè, Borzini, Weber, l'avocat Campanella, G.-B. Cambiaso.

VENISE. — Nous avons fait connaître à nos lecteurs la décision admirable d'énergie prise dernièrement (2 avril) par l'Assemblée de Venise au sujet de la guerre contre l'Autriche. A peine cette décision a-t-elle été connue des habitants que plusieurs citoyens résolurent de la faire connaître à l'ennemi en arborant sur un lieu des plus élevés de la ville un grand drapeau rouge comme signal de guerre à outrance.

Le journal de Venise, *Il monde Nuovo*, en rapportant ce fait, ajoute: « Cette bannière sera comme un défi jeté par nous à Radetzki; sous cette bannière nous exposerons nos poitrines aux baïonnettes croates; cette bannière sera pour nous comme pour les Autrichiens un engagement pris par Venise de suivre plutôt que de céder le noble et généreux exemple de Missolonghi.

Les outres feuilles de Venise et principalement l'*Indipendente* sont remplis des expressions les plus chaleureuses de l'enthousiasme du peuple vénitien et de sa ferme résolution de résister à tout prix. Manin, au sortir de l'Assemblée, a été reconduit au palais du gouvernement aux bruyantes acclamations du peuple qui se pressait sur son passage. Toutes les bouches répétaient l'expression solennelle du décret: *A tout prix* (ad ogni costo), en l'accompagnant des cris: *Vive l'assemblée!*

FLORENCE. — Le journal de Livourne (*Il Corriere*) du 7 avril attaque vivement le président de la République. Louis Napoléon, dit-il, n'aime pas l'Italie. Mais pourquoi? Ne voit-il pas que la Révolution une fois étouffée dans la péninsule, la réaction rendrait la couronne de la France au Bourbon? Ne voit-il pas que l'Autriche combat pour Henri V, quand elle défait l'armée sarde; que la Russie combat pour Henri V, lorsqu'elle comprime le mouvement des principautés danubiennes et s'associe à l'Autriche contre les Magyares? Espère-t-il que les puissances du Nord pourront jamais lui pardonner d'avoir combattu en Italie pour la liberté? Espère-t-il qu'elles pourront lui pardonner d'être porteur d'un nom qui réveille tant de souvenirs et d'espérances parmi les Français et auquel il doit son élévation au pouvoir?...

ROME. — Le citoyen François Sturbinetti a été nommé commandant général de la garde nationale. (*Moniteur romain.*)

— A la séance du 5 avril de l'Assemblée constituante, le citoyen Campo donne lecture d'une pétition qui demande la suppression de tous les couvents, comme contraires à la liberté, attendu que la plupart de ceux qui y sont renfermés aimeraient mieux combattre pour l'indépendance. (Applaudissements reitérés.)

Charles Bonaparte déclare qu'il a reçu quatre-vingts pétitions semblables, et propose de les remettre toutes aux triumvirs, pour qu'ils en tiennent compte. — L'Assemblée adopte la proposition.

— Nous lisons dans l'*Opinione*: « Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la mauvaise foi de la Bavière, qui intervient sourdement dans la guerre italienne. Il est avéré que quatre régiments bavarois se trouvent à Vérone avec la garnison autrichienne. Les journaux d'Olmütz nieront le fait, mais la chose est certaine.

FRONTIÈRES NAPOLITAINES. — Toutes les troupes qui se trouvent dans le district de Sora ne dépassent pas 1,500 hommes, savoir: 1,000 fantassins, 200 artilleurs avec 6 pièces de canon, et 300 dragons.

A Isoletta, Zuccheri, Scaffavecchia on ne compte pas plus de 100 soldats: généralement les forces napolitaines ont beaucoup diminué sur toute la frontière. (*Il Positivo.*)

SICILE.

Le journal romain *Speranza dell' Epoca* contient une proclamation au peuple sicilien, signée par le major d'infanterie Retord, dans laquelle les Français au service de la Sicile expriment leur indignation sur la conduite du gouvernement français et sa diplomatie à l'égard d'un pays qui ne demande autre chose que le maintien de ses droits. Cette proclamation se termine ainsi:

« Nous voulons combattre, vaincre ou mourir avec vous; car votre sainte cause est celle de tous les peuples opprimés, et le Dieu des armées et de la justice, auquel vos prêtres adressent tous les jours leurs prières, ne vous abandonnera pas au jour du combat. Votre héroïque patrie sortira de la lutte libre et glorieuse pour montrer au monde entier ce que peut une nation étroitement unie dans un même sentiment de haine contre l'étranger et d'amour pour la liberté! »

NAPLES. — Les journaux de Naples s'occupent principalement de la nouvelle loi sur la presse. Les plus libéraux d'entre eux (tel que l'*Independente*) s'excusent auprès de leurs lecteurs de leur prudente réserve à ce sujet, réserve qui leur est imposée par les difficultés de la position. En raison de leur date, qui ne dépasse pas le 1[er] avril, ils ne donnent encore aucun détail sur les mouvements de la Sicile. Cette réserve, à ce qu'il paraît, n'était nullement exagérée; car nous apprenons par le *Contemporaneo* que, par suite d'une décision du 3 avril de la grande cour criminelle, l'*Echo de la Liberté* et l'*Indépendant* ont été supprimés.

POLOGNE.

LÉOPOL, *le 7 avril.* — Le ministre Stadion, le même qui a inventé la *nation ruthénienne* et qui a provoqué la formation du *conseil ruthénien*, pour désunir les deux populations de la Gallicie, voit maintenant fructifier son œuvre. Ses manœuvres tournent contre lui, contre le principe archi-monarchique: *Divide et impera*. A l'instar de la *Slowanska lipa*, association slave de Prague et d'Agram, le conseil ruthénien de Léopol commence à faire une rude opposition au ministère, qui veut gouverner à l'aide des gibets, de la poudre et du plomb. Ce conseil a appris beaucoup, et il n'a rien oublié depuis 1846. Il connaît bien toute l'astuce, toute l'atrocité de la politique autrichienne, qu'elle soit dirigée par Metternich et l'empereur idiot, ou par Schwarzemberg et l'imberbe François-Joseph. C'est parce qu'il la connaît qu'il lui est hostile...

Dans la partie occidentale de la Gallicie les paysans cessent d'être aveuglés. Pour faire une levée en masse contre les Hongrois, on leur promettait le massacre de la noblesse hongroise et leur fortune, on leur montrait en perspective la répétition des scènes qui ont ensanglanté la Gallicie en 1846. Beaucoup étaient partis vers la frontière hongroise, mais ceux qui sont revenus de cette expédition, commandée par des officiers autrichiens, jurent de ne plus s'y laisser prendre la plupart de ceux qui ont passé la frontière ont été pendus ou fusillés et depuis ce temps les paysans galliciens ont une aversion invincible pour une levée en masse en faveur des Autrichiens. On nous a menés à une boucherie, disent-ils, et ils ne veulent plus obéir à leurs bourreaux.

Quant aux propriétaires et à la classe civilisée de la Gallicie, quant aux patriotes, ceux-ci ont adopté pour principe de ne pas faire d'émeutes partielles, mais d'attendre le moment où des circonstances favorables, et surtout un revirement national dans les sentiments des paysans, leur permettront de frapper le grand coup. A Olmütz on croit le contraire; on y redoute beaucoup une révolution en Gallicie, et on s'y attend. Il est vrai de dire que des manifestations patriotiques éclatent souvent dans le pays, malgré son état de siége. Dernièrement encore, on a reçu à Cracovie, avec des marques d'enthousiasme l'ex-président de la diète de Kremsier, M. Smolka, et d'autres de ses collègues, et le président lui-même de la commission municipale a organisé, en leur honneur, une fête et un repas, auquel pas un des fonctionnaires autrichiens n'a été invité.

— Un journal allemand publie une longue correspondance de Posen, dans laquelle il dit entre autres. Le mécontentement politique des Allemands, par suite de la réponse du roi de Prusse, est pour les Polonais du grand-duché un signe qui annonce un bonheur. La joie et le deuil sont chez les Polonais et les Allemands en sens inverse. Les Polonais de Posen regardaient depuis longtemps avec une peine extrême l'assemblée de Francfort, surtout depuis qu'elle a décidé la démarcation politique du grand-duché, et ils verraient avec plaisir la dissolution de cette assemblée.

POSEN, 13 *avril*. — Le député de la première chambre, Buslaw, avait déposé, le 2 avril, un projet pour augmenter le nombre des prêtres dans l'armée prussienne et notamment de nommer pour les soldats polonais du grand-duché de Posen, de la province de Prusse et de la Silesie. des prêtres possédant la langue polonaise. Il a demandé en même temps que la chambre déclarât l'urgence de ce projet vu l'approche des fêtes de Pâques. La première chambre ne s'est occupée de ce projet que le 11 avril et la majorité en a rejeté l'urgence.

HONGRIE.

Les lettres de Pesth du 8 avril confirment que l'armée impériale a été en partie culbutée, et elles disent que le général Klapka a été blessé mortellement: Un autre général polonais aurait été tué.

La retraite des bagages, des blessés et des fuyards durait depuis deux jours et la ville de Pesth, dont la garnison est allée à l'armée, a célébré la victoire des Hongrois par une promenade aux flambeaux.

— Les généraux hongrois Perczel et Bathyani ont ravitaillé la forteresse de Peterwardein et ils y sont entrés à la tête de 300 cavaliers. Pour le leur faciliter, la garnison a fait le 29 mars une sortie. Perczel et Bathyani ont permis à tous ceux qui étaient pour l'empereur de s'éloigner de la forteresse et par suite beaucoup des femmes, des officiers pensionnés et le personnel de l'ancienne autorité militaire ont quitté la forteresse.

— Une lettre de Pesth, du 7, dit: « Les Hongrois prévoient les secours qui peuvent arriver aux Autrichiens de l'armée d'Italie, et ils veulent livrer une bataille décisive sous les murs de Pesth. On dit en effet que les Autrichiens attendent un secours de 50,000 hommes, dont 30,000, sous les ordres du bombardeur de Brescia, doivent quitter l'Italie. Ce corps augmenterait surtout le nombre de la cavalerie légère dont on a tant besoin et qui ne manque pas aux insurgés, car, outre cinq régiments de hussards, il ont un régiment polonais de lanciers et un autre régiment de pareille arme, mais composé de Hongrois. Leurs forces doivent être considérables, puisque Windischgraetz, qui a 60 mille hommes, hésite à les attaquer.

Les insurgés paraissent aussi attendre l'arrivée du général Bem, qui recrute à force toute la jeunesse de Transylvanie, soit saxonne, soit valaque, et qui doit arriver sous Pesth à la tête de 20,000 hommes. Les généraux autrichiens reconnaissent si bien l'importance du moment qu'ils quittent des positions importantes pour porter secours au gros de l'armée. C'est par ce motif que le général Nugent a abandonné aux Hongrois tout le Banat pour marcher vers le Danube, qui forme maintenant la ligne d'opérations. Puchner veut aussi atteindre l'armée avec ses 10,000 hommes repoussés en Valachie.

— Une autre correspondance du 7 avril dit: « On se bat depuis quelques jours, et nous attendons encore le résultat définitif. Une masse énorme d'insurgés s'approche de Pesth. On dirait que toute la Hongrie se rue sur l'Autriche. Kossuth doit se trouver dans l'armée. Dans le midi, Perczel forme un corps de partisans et marche contre les Austro-Serbes.

AUTRICHE.

L'armée impériale est tellement affaiblie par les pertes éprouvées sur les champs de bataille et les maladies, qu'on va s'occuper de mobiliser les septièmes bataillons des régiments d'infanterie aussitôt que les sixièmes bataillons auront été incorporés.

— Le rappel du prince Windischgraetz est probable. Sa campagne de Hongrie n'a pas confirmé la réputation militaire qu'on lui avait faite à Prague et à Vienne. (*Presse de Vienne.*)

— Le repport officiel autrichien sur la prise de Kronstadt par Bem ne nous apprend rien de nouveau; mais il est curieux en ce que le général autrichien attribue la cause du succès de Bem au général russe Lüders, qui a envoyé au général Engelhardt l'ordre d'évacuer Kronstadt au moment même où les soldats autrichiens voulaient se défendre dans cette ville.

— Les journaux de Vienne nous apportent un curieux document. C'est une ordonnance russe qui introduit la censure dans la province turque de la Moldavie. D'après cette ordonnance, qui est publiée au nom du prince de la Moldavie, tous les journaux y sont défendus, excepté: 1° les journaux qui se publient en Turquie et en Russie; 2° les journaux de modes; le *Moniteur*, le *Journal des Débats* et le *Constitutionnel*.

RUSSIE.

La *Gazette de la Baltique* rapporte:

« D'après un compte-rendu du ministère de l'intérieur il se trouve dans les 29 gouvernements de la Russie 21,148 propriétairee nobles dont chacun n'a au plus que vingt paysans. Il y en a même qui ont des terres sans paysans. Pour venir en aide à ces familles de nobles appauvris, le gouvernement russe a ordonné de *les transporter immédiatement dans les biens de la couronne en Sibérie*, et notamment dans les gouvernements de Simbirsk et de Tobolsk!

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, 25 mars. — L'ordre moral commence à s'améliorer dans les principautés danubiennes en ce sens que les Russes paraissent se ralentir de leurs rigueurs contre les partisans et les auteurs de la dernière révolution de Bucharest. La plus grande partie des détenus politiques ont été mis en liberté, et le *Journal de Constantinople* ajoute que même un grand nombre d'employés qui avaient été révoqués de leurs fonctions y ont été réintégrés. Ce n'est là que justice rendue; mais c'est déjà beaucoup, quand elle est rendue par les Russes.

Les menées russes, pour révolutionner la Turquie, continuent de plus belle; heureusement, elles viennent se briser contre le bon esprit des populations et l'attitude d'un gouvernement digne d'être plus appuyé qu'il ne l'est par les puissances les plus intéressées au *statu quo*.

— Une lettre de Constantinople porte que l'ambassadeur français et l'ambassadeur anglais ont adressé à la Porte une note par laquelle ils déclarent que, si le sultan n'éloigne pas immédiatement les Russes des principautés danubiennes, la France et l'Angleterre, réunies, feront entrer une flotte dans les Dardanelles. Le sultan pense que ces deux puissances pourraient bien prendre la peine de chasser elles-mêmes ces protecteurs importants et importuns; car il ne lui est nullement agréable qu'ils s'y soient insinués. (*Gazette universelle allemande.*)

NOUVELLES DIVERSES.

L'entrée en loges pour les grands concours à l'Ecole des Beaux-Arts aura lieu le 10 mai pour l'architecture; le 14, pour le paysage; le 21, pour la peinture historique, et le 11 juin, pour la sculpture. Les ouvrages seront exposés à partir du 30 septembre, et la distribution des prix aura lieu le 8 octobre.

— Avant l'hiver, les machines à draguer, mues par la vapeur, creusèrent le bras de la Seine qui passe sous le pont Saint-Michel, afin de le canaliser. Les sables et les terres provenant du travail des dragues furent déposés sur la rive droite; depuis cinq mois de nombreux individus travaillent tous les jours à remuer, à fouiller soigneusement ces terres, qu'ils appellent Petite-Californie.

C'est qu'en effet, depuis dix-huit cents ans, les deux rives de la Seine sont le théâtre d'évènements de toute espèce, et les eaux du fleuve ont englouti un grand nombre d'objets.

On va ouvrir, dit-on, sur le quai des Orfèvres, une boutique de bric-à-brac qui sera entièrement garnie d'objets trouvés dans ces fouilles. Ce sont des monnaies d'or, d'argent et de cuivre, remontant jusqu'aux Romains; ce sont des épées, des éperons, des vases, des cadenas singuliers rongés par la rouille; ce sont des boucles, des anneaux, des bracelets, des statuettes, et mille choses sans nom.

— Le conseil de salubrité fait en ce moment nettoyer tous les égouts de Paris, qui ont 130 lieues de développement, et dans lesquels tombent toutes les ordures des rues qui s'y décomposent.

— M. le comte de Montemolin a traversé hier Paris avec les deux officiers et le conseiller de préfecture qui l'accompagnent.

— La cour d'assises de Poitiers (affaire de Limoges) continue l'audition des témoins. Aucune de ces dépositions ne jette de nouvelles lumières sur les événements qui ont donné lieu à l'accusation et qui sont si connus. On remarque seulement de fortes contradictions entre les différentes dépositions, et les témoins entre eux se livrent devant la cour à des démentis qui donnent lieu souvent à des scènes fâcheuses.

Les accusés se renferment dans les dénégations les plus positives, et s'appliquent à faire remarquer les différences notables qui existent entre les dépositions orales. Ce procès, qui s'éternise, dure déjà depuis trente jours, et son instruction a commencé il y a près d'une année,

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENT DE M. MARRAST.

Séance du 16 avril.

A midi un quart la séance est ouverte.

L'Assemblée procède au scrutin secret pour la nomination des conseillers d'état. Le scrutin est fermé à une heure un quart.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des finances.

2[e] PARTIE. — Chap. 22. Dotation de l'Assemblée nationale, 6,658,770 fr. — Adopté.

Chap. 23. Pouvoir exécutif, 1,200,000 fr. — Adopté.

Chap. 24. Personnel, 905,000 fr.

La commission proposeune réduction de 10,000 fr.

Imprimerie centrale de NAPOLÉON CHAIX et C[e].

LE CIT. DABEAUX développe une proposition tendant à obtenir une réduction de 45,000 fr. Cette proposition est rejetée, celle de la commission est adoptée.

LE CIT. PRÉSIDENT. La parole est au président du conseil pour une communication du gouvernement. (Mouvement d'attention.)

LE CIT. O. BARROT, président du conseil. Citoyens représentants, lorsque nous avons été informés des derniers événements dont l'Italie a été le théâtre, l'Assemblée nationale a pressenti la nécessité où la France pouvait se trouver d'occuper temporairement une partie du territoire de la Péninsule.

C'est de votre initiative qu'est émanée l'autorisation donnée au gouvernement de prendre une telle mesure dans le cas où il la jugerait utile.

Depuis le vote que je viens de rappeler, la situation encore incertaine à cette époque, s'est fortement caractérisée ; l'Autriche poursuit les conséquences de sa victoire ; elle pourrait se prévaloir des droits de la guerre, à l'égard des états plus ou moins engagés dans la lutte qui avait éclaté entre elle et la Sardaigne. Le contre-coup des événements s'est tait sentir dans l'Italie centrale. Les informations qui nous arrivent annoncent dans les Etats-Romains une crise imminente.

La France ne peut y rester indifférente. Le protectorat de nos nationaux, le soin de maintenir notre légitime influence en Italie, le désir de contribuer à faire obtenir aux populations romaine, un bon gouvernement fondé sur des institutions libérales. (Bruit.) Tout nous fait un devoir d'user de l'autorisation que vous nous avez accordée,

Il nous serait impossible d'entrer dans plus de détails sans compromettre le but même que nous avons en vue ; en pareilles circonstances une part doit toujours être réservée aux éventualités, mais ce que nous pouvons vous affirmer dès à présent, c'est que du fait de notre intervention sortiront d'efficaces garanties et pour les intérêts de notre pays et pour la cause de la vraie liberté. (Bruit.)

Le gouvernement croit nécessaire de constater avec précision les mesures et la portée du vote qu'il demande à l'Assemblée nationale.

Déjà investi par elle d'un mandat dont il apprécie toute l'importance, il n'y renonce pas, il ne demande pas qu'elle lui en donne un nouveau ; il regarderait comme indigne de lui, comme contraire à ses devoirs les plus impérieux, toute démarche par laquelle, changeant la position qu'on lui a faite à dessein, il essaierait de couvrir sa responsabilité de celle de l'Assemblée. En venant aujourd'hui vous demander le crédit qui lui est indispensable pour assurer l'exécution du mandat qu'il a reçu, il reste, il veut rester pleinement responsable des conséquences qu'elle entraînera; la responsabilité ne cesserait que le jour où le refus de ce crédit, en le réduisant à la nécessité impérieuse de rester inactif en présence des événements qui vont s'accomplir, lui prouverait que l'Assemblée a entendu annuler son vote du 30 mars.

Voici le décret que nous proposons :

« Art. 1er. Il est ouvert au ministre de la guerre, au titre de l'exercice 1849, un crédit extraordinaire de 1,200,000 f. pour subvenir au surcroît des dépenses qu'exigera l'entretien sur le pied de guerre pendant trois mois du corps expéditionnaire de la Méditerranée.

» Ce crédit extraordindire est réparti entre les divers chapitres du budget de la guerre, conformément au tableau annexé à la présente loi.

» Art. 2. Il sera pourvu aux dépenses autorisées par le premier article ci-dessus, au moyen de ressources applicables aux besoins de l'exercice 1849.

LE CIT. ODILON BARROT continue ainsi : Je n'ai pas besoin de dire à l'Assemblée quelle est l'urgence de notre proposition, et nous demandons que l'Assemblée se réunisse immédiatement dans ses bureaux pour l'examiner.

Cette proposition est adoptée.

L'Assemble se retire immédiatement dans les bureaux. (Il est deux heures un quart.)

La séance est reprise à trois heures et demie.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des finances.

Chap. 26. Personnel, 4,910,200 fr.

LE CIT. DABEAUX propose de réduire ce chapitre d'une somme de 516,000 fr., applicable aux traitements des directeurs de l'administration centrale du ministère des finances, des directeurs généraux, du secrétaire général, du caissier-payeur central, et à ceux des administrateurs et des agents de l'inspection générale des finances, qui seraient supprimés.

LE CIT. GOUTTAI, rapporteur, combat l'amendement et propose, au nom de la commission, une augmentation de 36,0000 fr., qui est adoptée.

Le chapitre 26 est adopté dans son ensemble.

LE CIT. PRÉSIDENT. Voici les noms des commissaires nommés dans les bureaux pour l'examen du projet de loi sur l'Italie :

1er bureau, les citoyens Lamoricière ;— 2e, Senard ; — 3e, Laussat ; — 4e, Dufaure ;— 5e, Schœlcher ; — 6e, Pascal Duprat ; — 7e, Aylies ; — 8e, Subervie ; — 9e, Freslon ; — 10e, J. Favre ; 11e, de Lasteyrie ; — 12e, Duvergier de Hauranne ; — 13e, Grévy ; — 14e, Thiers ; — 15e, Germain Sarrut.

Les commissaires sont invités à se réunir dans le 4e bureau pour délibérer.

L'Assemblée reprend la discussion du budget.

« Chap. 27. Matériel, 530,000 fr. » — Adopté.

« Chap. 28. Dépenses diverses, 255,500 fr. » — Adopté.

« Chap. 29 (Monnaies et médailles). Personnel, 138,500 fr. — Adopté.

« Chap. 30. Matériel, 67,100 fr. » — Adopté.

« Chap. 31. Dépenses diverses, 3,900 fr. » — Adopté.

Chap. 32. Frais de trésorerie, 3,450,000 francs. »

La commission propose une réduction de 500,000 fr.

LE CIT. GOUIN combat la réduction dans un long discours qui n'est pas écouté par l'Assemblée, préoccupée de la communication du gouvernement.

M. GOUTTAI, rapporteur, défend la réduction proposée par la commission : les receveurs généraux trouvent dans leur position et dans le maniement des fonds de l'État d'immenses avantages pour leur banque, et il n'est pas de maison de commerce qui ne se chargeât d'opérer le recouvrement des contributions, de les centraliser et de les mettre à la disposition du Trésor, moyennant une remise moindre que celle qui est allouée aux receveurs généraux.

LE CIT. PASSY, ministre des finances, déclare qu'il ne lui est pas possible d'accepter la réduction ; il croit qu'il y a économie et avantage pour le trésor dans l'organisation actuelle du service ; car elle assure des versements mensuels et réguliers. Que les contributions soient rentrées ou non. les receveurs-généraux sont responsables des valeurs qu'ils adressent au trésor, et enfin l'Etat se trouve ainsi exonéré de frais considérables de transports de fonds.

Le citoyen ministre termine en exprimant la crainte que la réduction, si elle était adoptée, désorganisât le service ; elle amènerait, sans aucun doute, des démissions, et on se tromperait si l'on croyait qu'il serait facile de remplacer les démissionnaires. Ainsi, dans ce moment, la recette du Nord, une des plus importantes, est vacante. Eh bien ! dit M. le ministre, je n'ai pas reçu une seule demande ; je n'ai reçu que des avertissements de receveurs généraux qui me déclarent qu'ils n'accepteraient pas cet avancement, s'il leur était offert. (Mouvements divers.)

LE CIT. GOUDCHAUX. Le citoyen ministre des finances se trompe quand il dit que si la réduction était adoptée il ne pourrait plus de trouver de receveurs généraux ; il s'en trouvera toujours, vous pouvez m'en croire, car

« Nourri dans le sérail, j'en connais les détours. » (Rires.)

L'honorable membre entre ensuite dans de longs détails pour défendre la réduction ; mais il ne réussit pas à dominer le bruit des conversations particulières.

Ainsi l'on a dit que les receveurs-généraux étaient obligés de garantir la solvabilité des acquéreurs de fonds ; ils ne garantissent qu'une chose, c'est que les acquéreurs sont solvables au moment de l'acquisition. Si l'acheteur devient plus tard insolvable, le receveur général n'a point à le garantir. La responsabilité n'est donc pas gravement engagée.

L'honorable membre termine en demandant à l'Assemblée d'adopter la réduction.

LE CIT. PASSY la combat de nouveau. Il démontre que toute l'argumentation du citoyen Goudchaux a reposé sur une inexactitude involontaire sans doute, mais réelle.

On dit que les receveurs généraux faisaient en même temps la banque ; il importe qu'ils soient, avan tout, les banquiers de l'Etat. Réduire les bénéfices qu'ils font avec l'Etat, de façon à les obliger de faire des opérations avec les particuliers, c'est entrer dans une mauvaise voie. (Marques d'assentiment.)

LE CIT. GOUDCHAUX revient sur ses précédentes observations ; il reconnaît qu'il a attribué aux receveurs généraux seuls des sommes dont une partie appartient aux receveurs particuliers.

Cette réduction est adoptée, ainsi que le chapitre réduit.

LE CIT. PRÉSIDENT. Je vais donner connaissance à l'Assemblée du résultat du scrutin pour la nomination des conseillers d'Etat.

Nombre des votants,	630
Majorité absolue,	316
MM. Dussard,	369
Crépu, représentant,	319

Ces deux candidats, ayant seuls obtenu la majoroité absolue, sont proclamés élus.

Les autres candidats qui ont ensuite obtenu le plus de voix sont :

MM. Horace Say,	313
Vuillefroy,	305
Goutay,	304
Mahérault,	300
Dupont (de Bussac),	226
Laissac,	201
Fabas,	190

Les autres candidats n'ont pas été classés.

LE CIT. PRÉSIDENT. La commission chargée de faire un rapport sur le projet de loi déposé par le gouvernement, me fait prévenir qu'elle n'aura pas terminé son travail avant huit heures. (Mouvements divers.)

LE CIT. MONTREUIL demande qu'il y ait une séance de huit à neuf heures.

LE CIT. CLÉMENT THOMAS ne croit pas qu'il y ait une telle urgence ; peut-être même la raison de salubrité ne permet elle pas de siéger ce soir. (On rit.)

LE CIT. LACROSSE, ministre des travaux publics, demande, au nom du gouvernement, que l'Assemblée délibère ce soir.

L'Assemblée consultée décide qu'elle se réunira ce soir à huit heures et demie.

La séance est suspendue. Il est six heures et quart.

A 9 heures la séance est reprise.

(Voir plus haut le résumé.)

La séance a été levée à minuit.

VARIÉTÉS.

Critiques politiques et littéraires.

Histoire d'Angleterre durant les trente années de paix, 1816-1848, par miss HARRIET MARTINEAU. Tome 1er : de 1816 à 1830.

Miss Harriet Martineau, connue par d'excellents livres d'économie politique, et l'un des bons esprits de l'Angleterre, vient de faire incursion dans un domaine peu fréquenté par les femmes, le domaine de l'histoire. Nous sommes heureux de le reconnaître, c'est avec un véritable succès que cette dame a rempli la difficile tâche qu'elle s'était imposée : écrire l'histoire contemporaine. Esprit juste, sage, élevé, plein de finesse et de modération, miss Martineau a su habilement, tout en tenant haut levé le drapeau d'un libéralisme avancé, éviter de tomber soit dans des apologies qui lui eussent fait jouer le rôle d'historiographe et non d'historien, soit dans un dénigrement systématique qui aurait fait d'elle un pamphlétaire, rôle bien au-dessous de celui qui appartient à la sévère Clio (que miss Martineau et nos lecteurs nous passent ce classique souvenir). Exempte de toute autre passion que celle du bien et de la vérité, elle a su, dans un récit rapide, faire passer sous nos yeux une époque trop voisine de nous pour être facilement saisissable dans son ensemble, et, par un exposé lucide, nous mettre à même de juger avec impartialité des hommes que nous avons tous connus, aimés ou haïs, et dont la plupart, vivant encore, restent livrés aux vicissitudes de la politique quotidienne.

Dans cette période de paix durant laquelle l'Europe, lassée des longues et sanglantes luttes d'une suite de siècles, reprenant un moment haleine, semblait se préparer à ne plus faire, à ne plus vouloir que de pacifiques conquêtes, que de grandeur, que d'intérêt à côté de bien des faiblesses, de bien des hontes ! Que de graves enseignements offrent ces trente années de paix européenne si l'historien, ne se laissant pas prendre à l'extérieur des choses, cherche le sens profond de faits qui, pour être sans éclat, n'en ont pas moins une haute portée, s'il s'applique à pénétrer le caractère d'hommes dont les actes restent souvent incompris parce que ce caractère n'a pas été assez intimement, assez profondément étudié.

C'est à la chute de Napoléon, du dernier des héros d'une civilisation qui, depuis soixante années, semble expirante, tant est douloureux l'effort qu'elle fait pour se renouveler, que miss Martineau commence son récit. Et alors que l'ombre du grand homme projetant de Sainte-Hélène jusque sur la Grande-Bretagne son profil gigantesque, semble menacer encore son implacable ennemi, il faut le reconnaître, la grandeur ne se montre nulle part, si ce n'est dans l'immortel Prométhée. Les efforts des vainqueurs lilliputiens, pour se grandir à la taille du géant qu'ils ont renversé, sont vains ; petits hommes, petites choses ; voilà tout ce qui apparaît après cette monstrueuse victoire.

Aussi n'est-ce ni de l'histoire épique, ni de l'histoire anecdotique qu'a fait miss Martineau ; la première était impossible, la seconde n'eût pu être qu'une puérilité. Habitué de longue main à la contemplation de la vie collective des nations, notre auteur, sans négliger le récit de l'enchaînement des faits, s'est surtout attaché à montrer le progrès économique, politique, moral qui, de 1816 à 1846, s'est accompli dans les masses et par elles. Les pages nombreuses et bien nourries que miss Martineau a consacrées à cette étude sont, on peut le dire, tracées de main de maître : le philosophe, le moraliste s'y montrent en même temps que l'écrivain politique, et tout cela dans des proportions douces, charmantes, sereines, qui ne permettent pas d'oublier un instant, et nous en félicitons miss Martineau, qu'un esprit, un cœur de femme parlent ces pensées qu'inspire une intelligence virile.

Quelques citations feront mieux que les développements que nous pourrions ajouter connaître le livre que nous voulons signaler à nos lecteurs. Les pages suivantes suffiront, nous l'espérons, à montrer cette profondeur de moraliste, cette hauteur de vues que nous avons signalées comme des qualités distinctives chez miss Martineau.

Il en est de la vie des nations comme de celle des individus ; pour s'élever à la grandeur véritable, les unes comme les autres doivent être mues par un haut idéal, contemplé, poursuivi, à la réalisation duquel concourent et convergent toutes leurs forces, comme toutes leurs aspirations. Et de même qu'on peut dire qu'un homme n'est pas un homme, si, soucieux seulement de l'existence matérielle, il vit au jour le jour, sans rien chercher, rien desirer au-delà de ce qui doit satisfaire aux besoins de son corps, on peut affirmer qu'un peuple ne possède véritablement une existence nationale qu'alors qu'il vit et agit en vertu d'un idéal de bien, de justice, cherché, poursuivi avec ardeur.

Le servile troupeau qui tremble sous un despote peut sans doute de génération en génération vivre sans but, sans idéal, parce que de générations en générations il restera ce qu'il fut à l'origine, non une nation, mais un troupeau d'hommes sans droits et par conséquent sans devoirs ; mais il en va tout autrement avec les peuples libres, leur sort est de s'élever à une haute moralité ou bien de tomber comme nation ; il leur faut aimer la politique de leur pays et y prendre part, ils ne sauraient, calmes et sans préoccupations autres que celles de leur bien-être personnel, s'arranger pour dormir tranquilles, tandis que leurs gouvernants s'occupent de leurs affaires.

L'erreur des hommes qui, après 1816, tinrent d'abord en Angleterre le timon des affaires, l'erreur capitale de Liverpool, des Sidmouth, des Eldon et des Castelreagh, fut que tous ignorèrent ces vérités. De cette ignorance découlèrent et les troubles qui ont marqué leur administration, et le désespoir de parvenir jamais à rétablir l'ordre si fortement ébranlé dans ses bases, désespoir dans lequel tous tombèrent successivement, Castlereagh le dernier, et de la façon la plus frappante, par un affreux suicide. Tant qu'avait duré la guerre, le Peuple anglais, dominé par l'esprit du temps, ne s'était naturellement occupé que des affaires extérieures, de celles qui pouvaient amener la paix ou provoquer de nouvelles conflagrations. Ne cherchant pas à pénétrer ce qui se cachait sous ces apparences temporaires, les gouvernants à courte vue qui à la paix se trouvèrent avoir à mener toutes choses dans la Grande-Bretagne, crurent que la tranquillité règnerait comme par le passé, lorsque serait rétablie la paix extérieure.

Ils ne surent pas qu'alors la nation privée de l'idéal poursuivi durant les longues années de la guerre, en chercherait un autre, et que, si ses gouvernants ne savaient pas le lui donner, elle le trouverait elle même. L'idée qui avait dominé toute la période de guerre avait été celle du salut et de l'honneur national. Et si la guerre a pu régner si longtemps sur le monde, n'est-ce pas précisément parce qu'elle fournit aux nations une de ces idées générales, une de ces pensées autour desquelles un peuple se rallie et vit dans une véritable communion. Mais n'est-ce pas aussi la malédiction de la guerre, malédiction plus grande que l'effusion du sang, les ravages de l'incendie, la ruine des finances et l'inévitable cortége de maux que toute guerre traîne à sa suite, de remplir les âmes d'un idéal mauvais ou bien inférieur, à moins que, pour la nation qui combat, il ne s'agisse de son existence même, de son indépendance ou de sa rédemption.

Après 1816 la nation anglaise perdant les idées de guerre sur lesquelles elle avait si long temps vécu, avait donc besoin qu'on donnât un nouvel aliment à son activité, Elle chercha longtemps avec trouble et malaise, et ne s'arrêta que lorsqu'elle se fut donné pour but la réforme parlementaire, cette réforme initiale de toute une série de réformes, qui dans leur ensemble seront une véritable rénovation sociale.

Du moment où la réforme parlementaire fut le but certain, avoué, immédiat de la partie éclairée de la nation anglaise, une vie nouvelle se répandit dans toute la société. Les mécontentements personnels disparurent devant l'action politique, et les plus nobles vertus, l'activité, le dévouement, la générosité se manifestèrent avec éclat, jusqu'au moment où, avec la réforme parlementaire de 1832, la lutte sembla terminée par le sacrifice de préjugés aristocratiques, jusque-là regardés comme invincibles, cette lutte qui avait duré dix années avait de mois en mois porté successivement ses fruits.

Pendant tout ce temps le peuple anglais avait appris à connaître le système représentatif, et cette étude théorique avait été excellente pour une nation trop longtemps dominée par des pensées de guerre ; par suite de cette étude, les classes populaires commençaient à sentir ce que sont les droits et les devoirs du citoyen ; les classes aristocratiques et bourgeoises en étaient venues à comprendre les libertés politiques dans toute leur étendue. Les partisans du pouvoir, du privilége et des intérêts aristocratiques, ceux qui, grâce aux bourgs-pourris, avaient longtemps considéré une partie de la représentation nationale comme leur appartenant en propre, étaient donc, lorsque arriva la réforme, préparés, déterminés à un sacrifice nécessaire.

Des pages semblables à ce morceau n'ont pas besoin d'éloges ; elles ne sont pas rares dans le livre de miss Martineau, et à côté se trouvent des passages plus féminins et d'égal mérite, d'ingénieux rapprochemens, des jugements sur les hommes, des portraits pleins de finesse et d'énergie, tracés à la manière des maîtres.

Malgré le radicalisme assez prononcé des opinions de miss Martineau, Canning et Robert Peel sont les deux personnages politiques sur lesquels elle s'est arrêtée avec le plus de complaisance. Sans doute Anglaise, et comme telle plaçant la pratique fort au dessus de la théorie, ce qu'elle aime dans l'un comme dans l'autre, c'est cet esprit, cette volonté qui tend à faire et fait, au milieu de circonstances où des hommes plus attachés aux principes que désireux d'action se trouvent frappés d'impuissance.

En faisant toutes réserves, eu égard à un point de vue qui n'est pas le nôtre, et en remarquant que les sympathies de miss Martineau peuvent encore s'expliquer par ce fait que les actes politiques de Robert Peel, comme ceux de Canning, furent souvent bien plus libéraux que ne l'étaient leurs tendances personnelles, nous reconnaîtrons que c'est avec un égal bonheur que notre auteur a peint ces hommes qui eurent à un si haut point la connaissance de leur temps et de leur nation.

Obligés de choisir et d'abréger nos citations, nous traduirons pour nos lecteurs le remarquable morceau dans lequel l'auteur de l'histoire des trente années de paix nous montre Robert Peel presque au début de sa carrière politique ; au moment où le jeune tory, succédant au vieux ministre tory lord Sidmouth, allait changer toute la politique de l'Angleterre. Ce changement n'eut pas lieu en vertu d'un idéal différent de celui de son prédécesseur : il fut le résultat de cette profondeur de coup d'œil, de cette habileté naturelle qui, de prime abord, firent voir au jeune ministre que la marche du gouvernement n'était possible qu'à condition de céder au courant des idées nouvelles. Là déjà l'homme d'Etat fit preuve de cet esprit pratique qui, le poussant incessamment à l'action, l'a fait considérer par ses compatriotes comme l'homme d'affaires par excellence, lui a fait donner le surnom de grand faiseur, *Robert Peel, the great doer*.

Mais écoutons miss Martineau :

Une circonstance plus importante que l'introduction aux affaires d'aucun autre membre du cabinet Grenville, ce fut l'entrée au ministère de Robert-Peel qui reçut le portefeuille que quittait lord Sidmouth. Cette affaire fit beaucoup de bruit dans le temps. Les amis, les admirateurs de lord Sidmouth le félicitèrent de l'habileté avec laquelle il avait déjoué les complots de ses adversaires, de l'énergie qu'il avait dû déployer pour renverser leurs espérances. Tous d'une commune voix s'accordaient à dire qu'il y avait entre le ministre qui se retirait et celui qui prenait sa place une telle concordance de vues, de principes et de but que le pays, régi par la même politique, ne s'apercevrait pas du changement de personnes. Tel était le sentiment des hommes politiques sur Robert-Peel il y a un quart de siècle : le temps a montré combien ce sentiment était contraire à la réalité.

On ne comprend plus aujourd'hui qu'on ait pu regarder comme semblables, et pouvant peser d'un même poids dans la balance des destinées du pays, deux hommes aussi différents que lord Sidmouth et Robert Peel ; l'un esprit bigot, cervelle étroite, imbu d'une seule idée, laquelle le rendait parfaitement impropre à gouverner son pays ; l'autre dans toute la vigueur de l'intelligence, esprit ouvert, facile, compréhensif, homme d'affaires, dont l'administration devait être marquée par son caractère généralisateur, autant que par la fertilité de ressources.

La préoccupation incessante de lord Sydmouth avait été la sédition ; au milieu du plus grand calme, il rêvait de complots, et à ses yeux le devoir le plus haut d'un ministre était de découvrir, de réprimer la conspiration, fantôme toujours présent à son esprit. Il appelait cela veiller au salut de l'empire. Le triomphe dont il eût été le plus fier, c'était de découvrir quelque bon gros complot et de pendre les conspirateurs.

Le but qu'il se donna, durant son passage aux affaires, fut de débarrasser le champ de la politique de *cette mauvaise herbe de la sédition* ; la consolation qu'il emporta dans la solitude, ce fut d'avoir pris les méchants dans leurs propres filets.

Il avait coutume de dire : *Lorsque mon ministère est devenu un lit de roses, j'en ai voulu sortir ; je ne l'eusse fait pour rien au monde, tant que ce lit a été rembourré d'épines.* Lord Sidmouth ne voyait rien à faire lorsque aucune conspiration ne menaçait la sûreté de l'Etat ; il considéra le successeur qu'il se donnait comme aussi propre que lui-même à poursuivre les ourdisseurs de trames. Il ne voyait rien au-delà pour Robert Peel, non plus que pour lui-même.

Mais ce jeune successeur du vieux lord Sidmouth, si semblable à celui-ci qu'on eût pu, au dire des tories, le prendre pour son fils, ne devait pas, comme l'ancien ministre, borner sa gloire à réprimer la sédition. De longtemps déjà il s'était interrogé sur les causes du malaise dont cette sédition était à ses yeux l'expression, il voulait détruire, prévenir le mécontentement au lieu de punir ses effets. Ses regards avaient eu assez de portée pour découvrir que la loi du progrès est aussi impérative, en ce qui concerne la politique, que dans les autres choses humaines, et il avait senti que le devoir de l'homme d'Etat est de satisfaire les désirs de la nation, non de les éteindre. Etudiant comme un esprit sérieux et exempt de préjugés les besoins de son temps, il s'était dit qu'il fallait à ces besoins, quelle que fût leur extension, une satisfaction légitime. Nul mieux que Robert Peel ne connaissait les devoirs de l'homme d'Etat, nul n'était plus que lui prêt à les remplir lorsque, jeune encore, il fut appelé aux affaires.

Bien que nous ne puissions partager sans réserves l'admiration de miss Martineau pour Robert Peel, le morceau que nous venons de citer nous paraît marqué au coin de cette haute intelligence sans laquelle l'historien n'existe pas. De telles pages doivent suffire pour recommander ce livre à l'attention de nos lecteurs. Et d'ailleurs, avec l'histoire de France, l'histoire d'Angleterre n'est-elle pas sans contredit celle qui offre le plus d'intérêt général pour les nations européennes ? Depuis soixante années, quel peuple a pesé dans la balance des destinées du monde du poids qu'y ont jeté ces deux peuples ! Qui parle de la France ou de l'Angleterre doit être entendu de tous, au moment où l'histoire devient de plus en plus universelle, où le contre-coup de ce qui se passe dans une contrée européenne ne tarde guère à retentir dans toutes les autres.

En terminant notre analyse nous reprocherons toutefois à miss Martineau, ce qui aux yeux de certaines gens pourrait bien passer pour son plus grand mérite, d'avoir fait de l'histoire presque purement politique, plutôt que de l'histoire démocratique et religieuse. Chercher la vie intime des masses plutôt que peindre les transactions de ceux qui les gouvernent ; découvrir les besoins coomplexes de ces masses et les indiquer ; prévoir, prédire, diriger l'avenir eu racontant le passé, tel doit être, à notre sens, désormais le haut rôle de l'historien, qui, poète, c'est-à-dire demandant au ciel l'inspiration du souffle divin, doit se rappeler que l'antiquité désigna d'un même mot le poète et le prophète.

Cependant, malgré les défauts que nous venons de signaler, nous recommandons encore à nos lecteurs le livre de miss Martineau. Tel qu'il est, avec son style facile, élégant, sa véracité et les autres qualités supérieures que nous avons précédemment signalées, ce livre est, par le temps qui court, une véritable bonne fortune. Nous n'en faisons nul doute, à une époque où les préoccupations de la politique quotidienne n'eussent pas, ainsi qu'elles le font aujourd'hui, absorbé toute vie intellectuelle, cet ouvrage, immédiatement traduit dans toutes les langues de l'Europe, eût trouvé sa place dans toute bibliothèque sérieuse.

PAULINE ROLAND.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 AVRIL.

Le 3 0|0 a débuté, au comptant, à 56 90, a fait 57 30 au plus haut, et reste à ce cours. Fin courant, il a fait 57 50 au plus haut, 57 20 au plus bas, et reste à 57 50. Les primes dont 1 fin courant ont varié de 58 25 à 58.

Le 5 0|0 a débuté au comptant à 89 20, a fait 89 15 au plus bas, 89 70 au plus haut, et reste à 89 60. Fin courant, il a fait 89 95 au plus haut, 80 50 au plus bas, et reste à 89 90. Les primes ont été négociées fin courant dont 2 à 90 25, dont 1 de 91 à 90 50, et dont 50 de 91 50 à 91 25, et fin prochain dont 2 de 93 25 à 92 50, dont 1 de 95 à 94 25, et dont 50 de 96 75 à 96 50.

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,
EUGENE CARPENTIER.

SPECTACLES DU 17 AVRIL 1849.

THÉATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THÉATRE-FRANÇAIS. — Adrienne Lecouvreur.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Monténégrins.
SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. —
THÉATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Le Bouquet de violettes, Gardée à vue, Ma Tabatière.
VARIÉTÉS. — Le Vendredi, Gentil-Bernard, Mignonne, Lariffla.
VAUDEVILLE. — Breda-Street, Club chez Mme Octave, deuxième numéro de la Foire aux idées, Riche d'amour.
THÉATRE MONTANSIER. — La Cornemuse, E. H., Titi, Trompe la balle, le Curé.
PORTE SAINT-MARTIN. —
AMBIGU. — Louis XVI et Marie-Antoinette.
GAITÉ. — Le Comte de Sainte-Hélène.
THÉATRE-NATIONAL. — Murat.
FOLIES-DRAMATIQUES. — Le Père Lentimèche, Cendrillon, Gibier du roi.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — C'est ici qu'on ressuscite, la Nuit du 15 mars, Ce qui manque aux Grisettes.
THÉATRE-COMTE. — Première faute, Bureau d'Omnibus.
CIRQUE-NATIONAL — Champs-Elysées. — Ouverture, Soirée équestre.
SPECTACLES-CONCERTS. — Tableaux vivants.
DIORAMA (Bazar Bonne-Nouvelle). — Vue de l'Eglise Saint-Marc.
PANORAMA. — Champs-Elysées. — Bataille d'Eylau.
JARDIN-D'HIVER — Champs-Elysées. — Promenades de jour, Marché aux Fleurs permanent, Cabinet de lecture gratuit. Salle d'exposition. — Prix ; 1 fr.